

## **Formation initiale des bibliothécaires d'Etat**

Mise en place d'un dispositif d'aide aux  
catalogueurs pour l'enrichissement des  
fichiers d'autorité RAMEAU

Enora Oulc'hen

**Sous la direction de Jean-Paul Metzger**

**Directeur des études - ENSSIB**

**Correspondant d'établissement : Barbara Kotalska**

**Coordinatrice RAMEAU – Bibliographie française Livres (BnF)**



## ***Remerciements***

Merci tout d'abord à mon tuteur, Jean-Paul Metzger, pour son aide lors de l'élaboration de ce mémoire.

Je remercie très chaleureusement ma correspondante d'établissement, Barbara Kotalska, pour son initiation au langage RAMEAU, pour les discussions fructueuses qui m'ont permis de mener à bien ce projet, et enfin pour son amitié.

Mes sincères remerciements vont également à Anne Bommier-Chasles et à tout le personnel du service de la Bibliographie nationale française – Livres, pour leur accueil, leurs qualités professionnelles et leur gentillesse ; ainsi qu'à toutes les personnes du Centre national RAMEAU et du Département de l'information bibliographique et numérique qui ont alimenté ma réflexion sur ce projet.

Enfin, merci de tout coeur à toute la promotion de la FIBE-R, qui m'a prouvé que les bibliothécaires sont des gens empreints d'humanité, d'humour, de déontologie, et parfois aussi d'un petit grain de folie...

**Résumé :**

*Ce travail vise à formaliser les circuits de création des notices d'autorité RAMEAU par les catalogueurs. Les différentes étapes de la création d'une vedette RAMEAU sont décrites, de l'analyse du document à la validation de la création. Des modèles sont établis pour chaque type de circuit de création.*

*Descripteurs (RAMEAU) :*

*RAMEAU (système d'indexation)*

*Vedettes-matière*

*Catalogueurs -- formation*

**Abstract :**

*The objective of this work is to establish a sorting procedure for the different channels of creation of RAMEAU subject headings. The different stages of the creation of a RAMEAU subject heading are developed, from document analysis to creation review. Some models are provided for each type of subject heading creation scheme.*

*Keywords (LCSH) :*

*Subject headings*

*Catalogers – Training of*



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

# Table des matières

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>7</b>
<b>I. CADRE FONCTIONNEL .....</b>	<b>9</b>
1.1. LE DÉPÔT LÉGAL.....	9
1.1.1. <i>Cadre historique et juridique</i> .....	9
1.1.2. <i>Organisation du département du dépôt légal</i> .....	10
1.2. BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE LIVRES .....	12
1.2.1. <i>Mission : constitution de la Bibliographie nationale française</i> .....	12
1.2.2. <i>L'indexation matière à la BnF</i> .....	14
1.2.3. <i>Organisation du service BFL</i> .....	16
1.3. INSERTION DU PROJET DANS LES MISSIONS DU SERVICE .....	20
1.3.1. <i>La démarche qualité du catalogue</i> .....	20
1.3.2. <i>Un outil pédagogique : participation à la documentation professionnelle et à la formation</i> .....	21
<b>II. ETUDE DE L'EXISTANT ET ANALYSE DES BESOINS .....</b>	<b>23</b>
2.1. LA DOCUMENTATION PROFESSIONNELLE DISPONIBLE .....	23
2.1.1. <i>RAMEAU</i> .....	23
2.1.2. <i>Documentation BnF et BFL</i> .....	24
2.2. ANALYSE ET TRAITEMENT DES DONNÉES : NOTICES D'AUTORITÉ .....	25
2.2.1. <i>Le Fichier national des propositions RAMEAU (FNPR)</i> .....	25
2.2.2. <i>Les créations ne passant pas par le FNPR</i> .....	28
2.3. LE POINT DE VUE DES CATALOGUEURS .....	28
2.4. COMPARAISON AVEC UNE AUTRE STRUCTURE : LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE.....	29
2.4.1. <i>Analyse des propositions de la Bibliothèque centrale du Muséum dans le FNPR</i> .....	29
2.4.2. <i>Entretien avec Cécile Berthon, correspondante RAMEAU à la BCM, le 09/06/2008</i> .....	30
<b>III. PROPOSITIONS POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF .....</b>	<b>33</b>
3.1. RAPPEL DES CIRCUITS DE CRÉATION .....	33
3.2. CRÉATIONS BFL PASSANT PAR LE FNPR : .....	34
3.2.1. <i>Demande de création</i> .....	35
3.2.2. <i>Demande de modification</i> .....	36
3.3. CRÉATIONS BFL NE PASSANT PAS PAR LE FNPR .....	36
3.3.1. <i>Noms propres</i> .....	36
3.3.2. <i>Vedettes multiples</i> .....	40
3.4. PROPOSITION DE MODÉLISATION D'UN TYPE DE VEDETTE : LA LITTÉRATURE ET LES MULTIPLES .....	42
3.4.1. <i>Les littératures</i> .....	42
3.4.2. <i>Les contes</i> .....	44
3.5. SUITES DU PROJET ET ÉCHÉANCIER .....	46
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>47</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>49</b>
<b>TABLE DES ANNEXES .....</b>	<b>52</b>
<b>INDEX .....</b>	<b>59</b>



# Introduction

---

Les bibliothécaires ont pour mission d'enregistrer, de mettre en mémoire les informations extraites des documents écrits et de les ordonner de façon à pouvoir les retrouver en cas de besoin. Pour le faire, ils utilisent des langages contrôlés, normalisés ou codifiés, qui éliminent beaucoup des ambiguïtés du langage naturel. Ces langages documentaires sont indispensables à l'activité de tous les services de documentation<sup>1</sup>. Mais ces langages, pour exister, doivent être construits et sans cesse enrichis de nouveaux termes, en fonction des besoins d'indexation propre aux bibliothèques. Depuis 1980, la Bibliothèque nationale de France utilise le Répertoire d'Autorités Matière Encyclopédique Unifié (RAMEAU) pour l'indexation de ses ouvrages. Elle enrichit régulièrement ce répertoire par des créations de vedettes matières.

Le projet que nous allons présenter s'inscrit dans le cadre du service de la Bibliographie nationale française – Livres de la BnF, qui a pour mission le signalement des ouvrages entrés par dépôt légal : ce service a donc tout naturellement la charge de créer un grand nombre de notices d'autorité. C'est lui, en effet, qui reçoit le premier les nouveautés de la production éditoriale française et il a par conséquent la primeur des nouvelles notions qui s'expriment dans cette production.

Il nous a donc été proposé de modéliser la manière dont il faut créer les notices d'autorité matière RAMEAU et de mettre en place un dispositif d'aide aux catalogueurs pour l'enrichissement des fichiers d'autorité matière, en soulignant les types de circuits de création et les points d'attention à retenir. Ce travail fera l'objet d'un dépôt dans les documents pédagogiques de la base de production du service et pourra servir de support de présentation lors de sessions de formation sur la création des notices d'autorité RAMEAU.

Ce projet a donc avant tout une vocation didactique, à l'échelle du service mais aussi à l'échelle de l'établissement et au niveau national : en effet, la dimension de langage d'indexation national du référentiel RAMEAU implique une utilisation et un développement concertés avec l'ensemble des partenaires à l'échelon national et international, et les notices créées par un service documentaire sont visibles et réutilisables par toutes les autres bibliothèques.

Quels sont les enjeux, pour le service de la Bibliographie nationale française Livres et pour la BnF, de la création des notices d'autorité RAMEAU ?

Comment modéliser la création de ces notices d'autorité, en réponse à quelles demandes ?

Nous présenterons dans un premier temps le contexte fonctionnel et opérationnel dans lequel s'inscrit ce projet de modélisation ; puis nous analyserons, en nous appuyant sur une étude des demandes du service et d'une autre bibliothèque, les besoins implicites ou exprimés pour la création des notices d'autorité RAMEAU. Enfin, nous proposerons des solutions pour la mise en place de ce dispositif.

---

<sup>1</sup> RICHTER, Noë. *Grammaire de l'indexation alphabétique*. Le Mans: Bibliothèque de l'Université du Maine, 1985. 155 p.



# I. Cadre fonctionnel

---

## 1.1. LE DÉPÔT LÉGAL

La Bibliothèque nationale de France est née par décret le 3 janvier 1994, de la fusion de la Bibliothèque nationale et de l'Établissement public de la Bibliothèque de France. Elle est placée sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication. Elle est organisée, après une refonte de l'organigramme en 1998, en trois grandes directions : la Direction des collections (DCO), la Direction des services et des réseaux (DSR), et la Direction de l'administration et du personnel (DAP). La Direction des Services et des Réseaux, anciennement Direction du développement scientifique et des réseaux (DDSR) comprend six départements et une mission rattachée à son directeur.

Le Département du dépôt légal est placé sous l'autorité de la DSR, qui assume des missions transversales de mise en cohérence et de conciliation de la politique scientifique de la BnF, gère le dépôt légal et la constitution et la diffusion de la Bibliographie nationale, et partage avec la DCO l'activité catalographique et bibliographique de la BnF.

### 1.1.1. Cadre historique et juridique

Le dépôt légal a été institué par François 1<sup>er</sup> en 1537 (ordonnance de Montpellier). Il permet :

- la constitution et la conservation du patrimoine culturel et documentaire, mémoire de la collectivité nationale
- la production de la *Bibliographie nationale française*, dans laquelle sont signalés les documents déposés
- la consultation de ces documents par le public (Art. L. 131-1 du Code du patrimoine).

Les textes juridiques définissant les domaines d'application du dépôt légal et les missions s'y rapportant se trouvent dans le Code du Patrimoine, aux articles suivants :

#### **Code du Patrimoine : articles L131-1 à L133-1 :**

*« Les documents imprimés (...) font l'objet d'un dépôt obligatoire, dénommé dépôt légal, dès lors qu'ils sont mis à la disposition d'un public. »*

#### **Décret du 31 décembre 1993** relatif au dépôt légal, modifié par le **décret n° 2006-696 du 15 juin 2006 :**

*« Les documents imprimés ou graphiques de toute nature (...) sont déposés à la Bibliothèque nationale de France dès lors qu'ils sont mis en nombre à la disposition d'un public, à titre gratuit ou onéreux. »*

Par ailleurs, la **Loi 2006-961 du 1<sup>er</sup> août 2006** relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information (Titre IV relatif au dépôt légal) institue le dépôt légal de l'Internet.

Le dépôt légal est obligatoire, pour les livres, brochures et périodiques, quel que soit leur procédé technique de production, d'édition ou de diffusion, dès lors qu'ils sont mis à la disposition d'un public, à titre gratuit ou onéreux (Art. L. 131-2 du Code du patrimoine). Il ne confère pas de droit de propriété sur le titre ni sur le contenu des documents déposés. Il peut, en cas de litige, contribuer à établir la preuve d'antériorité.

Les missions relevant du dépôt légal sont assurées conjointement par le Centre national de la cinématographie pour les documents cinématographiques (sur support photochimique), l'Institut national de l'audiovisuel pour les programmes télévisuels et radiophoniques, et la BnF pour les documents imprimés, graphiques, audiovisuels et multimédias.

En ce qui concerne les livres, qui nous intéresseront plus particulièrement ici, l'éditeur, l'importateur et l'imprimeur sont soumis au dépôt légal. L'éditeur et l'importateur doivent déposer au plus tard le jour de la mise en circulation du document. L'imprimeur doit déposer dès l'achèvement du tirage ou de la fabrication. Depuis 2006, les modalités de dépôt des ouvrages ont changé : désormais deux exemplaires (au lieu de quatre auparavant) sont à déposer (un seul si le tirage est inférieur à 300) à la Bibliothèque nationale de France pour l'éditeur. L'importateur doit également déposer un exemplaire à la BnF, et l'imprimeur un exemplaire à la bibliothèque habilitée à recevoir le dépôt légal imprimeur de la région où il est implanté.

Le Département du dépôt légal de la BnF est responsable de la collecte et du traitement bibliographique des imprimés (à l'exception des documents revenant aux départements spécialisés : cartes et plans, musique imprimée, estampes et photographies), entrés par dépôt légal (éditeur ; imprimeur Ile-de-France ; dépôt légal importateur) et destinés aux collections patrimoniales de BnF.

Il assure leur attribution aux institutions françaises qui en sont bénéficiaires, ainsi que les échanges internationaux.

Le département a également, depuis peu, la responsabilité du Dépôt légal numérique (dépôt légal d'Internet et de fichiers numériques).

### **1.1.2. Organisation du Département du dépôt légal**

Le dépôt légal est, comme le rappelle Hélène Jacobsen, directrice du département, le « socle » de la Bibliothèque nationale de France ; il en constitue en effet l'une des missions principales.

Le Département du dépôt légal est organisé en six services<sup>2</sup>. Au 1<sup>er</sup> août 2008, il compte 153 agents, dont 144 équivalents temps plein, en activité. Ses bureaux sont répartis en Tour 1 (Tour des Temps), du 3<sup>e</sup> au 7<sup>e</sup> étage. Il dispose également de locaux en A1 (niveau du haut-de-jardin) pour les entrées et les échanges, et d'un magasin au 12<sup>e</sup> étage de la Tour des Temps.

---

<sup>2</sup> BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Direction des services et des réseaux. Département du dépôt légal. *Réorganisation du Département du Dépôt légal* - Mars 2008. Paris: BnF, 2008. 6 p.

## Les services

### ***Service de gestion des livres (GDL)***

Il est chargé de la collecte, de l'enregistrement et de la veille éditoriale des monographies et brochures soumises au dépôt légal.

### ***Bibliographie nationale française – Livres (BFL)***

Ce service assure le catalogage de référence des monographies et des collections reçues par dépôt légal dans BN-OPALE PLUS et la production de la Bibliographie nationale française – Livres, sous forme électronique.<sup>3</sup>

### ***Service de gestion des périodiques (GDP)***

Il a en charge la collecte, l'enregistrement et la veille éditoriale des périodiques soumis au dépôt légal.

### ***Bibliographie nationale française – Périodiques (BFP)***

Ce service assure le catalogage de référence des nouveaux titres de périodiques reçus par dépôt légal dans BN-OPALE PLUS et la production de la Bibliographie nationale française – Publications en série sous forme électronique<sup>4</sup>.

### ***Service du dépôt légal numérique (DLN)***

Il met en œuvre des collectes automatiques ou ciblées et procède à une veille sur les sources Internet.

### ***Service des échanges (ECH)***

Le service des échanges assure une coopération documentaire nationale par la redistribution des deuxièmes exemplaires du dépôt légal, et une coopération internationale par l'échange de publications avec d'autres institutions : depuis l'abaissement du nombre d'exemplaires réglementaires à deux entités, l'exemplaire « échangé » est acquis à titre onéreux par le service. Cette nouvelle situation permet une meilleure sélection des titres échangés, ciblés en fonction des besoins des partenaires.

## Circuit du document entré par dépôt légal

Les livres sont déposés ou envoyés au titre du dépôt légal au service de la Gestion des livres (GDL), ou « service des entrées » du département du dépôt légal et sont enregistrés dans le système d'information sous une notice succincte permettant leur identification. Ils sont également équipés d'un code-barres qui permettra de suivre chaque étape de leur traitement, et d'un numéro de dépôt légal.

Chaque semaine, ils sont transférés au service de la Bibliographie française Livres et entreposés en salle de tri en attente d'être catalogués. Le mercredi, la « cellule des collections » parcourt les ouvrages et repère les éventuelles nouvelles collections. La création des notices de collections permettra alors de lier les ouvrages aux collections correspondantes.

Le jeudi matin est consacré au « tri » des ouvrages nouvellement arrivés : trois ou quatre personnes examinent et répartissent les documents entre les cinq équipes du service, selon leur discipline.

<sup>3</sup> Disponible en ligne à l'adresse <http://bibliographienationale.bnf.fr> [Consulté le 25/09/2008]

<sup>4</sup> Disponible en ligne à l'adresse <http://bibliographienationale.bnf.fr> [Consulté le 25/09/2008]

Une fois les livres catalogués, leurs notices complètes sont visibles sur le catalogue BN OPALE PLUS ; tous les quinze jours, le Département des systèmes d'information (DSI) en extrait les notices validées pendant la quinzaine écoulée, extraction qui constituera l'édition bimensuelle de la *Bibliographie nationale française*. Ces notices sont récupérables par des usagers ou professionnels extérieurs. Les ouvrages eux-mêmes passent sous la responsabilité des départements thématiques de la Direction des collections ; ils reçoivent une cote et sont rangés en magasin.

Le projet que l'on m'a confié est en accord avec les missions et responsabilités qui incombent au département : une bonne indexation matière est en effet garante de l'accès pérenne aux documents, qui est l'une des fonctions majeures du dépôt légal.

## 1.2. BIBLIOGRAPHIE NATIONALE FRANÇAISE – LIVRES

Le service de la Bibliographie nationale française – Livres (BFL) a pour mission de signaler les livres arrivés par dépôt légal. Son objectif est de réaliser un catalogage de qualité dans des délais maîtrisés. Le service assure le catalogage des imprimés dans BN-OPALE PLUS et participe à l'enrichissement des fichiers d'autorité de cette base. Les notices, visibles sur BN-OPALE PLUS, servent à éditer la *Bibliographie nationale française* en ligne sur le web de la BnF.

### 1.2.1. Mission : constitution de la Bibliographie nationale française

La BFL est chargée de produire un catalogue de référence pour l'identification des documents édités ou imprimés en France et reçus au titre du dépôt légal. La *Bibliographie nationale française*<sup>5</sup>, rassemble les notices bibliographiques de ces documents, établies selon les normes françaises conformes aux normes internationales et mises à la disposition des autres bibliothèques pour l'alimentation de leur catalogue informatisé. Il en est de même pour les notices d'autorité construites pour la gestion et la cohérence des points d'accès au catalogue (fichiers d'autorité pour les auteurs et les collectivités auteurs, les titres uniformes textuels ou musicaux, les sujets et les références commerciales).

#### Présentation générale

La *Bibliographie nationale française* a vocation à signaler de manière continue la production éditoriale et le patrimoine national au fur et à mesure de sa parution. Elle répond ainsi à une demande internationale préconisée par l'IFLA dans le cadre du contrôle bibliographique universel. Elle est également l'une des trois missions imposées par le Code du patrimoine en tant que finalités du dépôt légal : « la constitution et la diffusion de bibliographies nationales » (CP, Partie législative, Livre Ier, Titre III, Chap. 1<sup>er</sup>, art. L 131-1).

Elle est organisée par type de documents et supports soumis à cette obligation : livres (y compris les publications officielles), publications en série, musique, audiovisuel et documents cartographiques. Les fichiers numériques n'y sont pas recensés, en raison du

---

<sup>5</sup> Disponible en ligne à l'adresse <http://bibliographienationale.bnf.fr> (également accessible depuis le site web de la BnF). [Consulté le 25/09/2008]

volume qu'ils représentent et des spécificités inhérentes à leur production et à leur collecte.

Les documents imprimés (livres et publications en série imprimées) sont classés par discipline, selon la classification décimale Dewey. En ce qui concerne les autres types de documents entrés par dépôt légal, une classification spécifique est utilisée pour chacun des supports représentés, en fonction de leur genre et de leur format. Les notices sont présentées sous forme ISBD.

La *Bibliographie nationale française* ne signale pas l'intégralité des documents sur support physique reçus par dépôt légal : les brochures, par exemple, sont traitées par lots appelés « recueils », et certains périodiques « mineurs », ainsi que les estampes et les photographies, y sont également absents.

La *Bibliographie nationale française* se présente comme un *produit* documentaire de la BnF : les notices produites sont dérivées de son catalogue (BN OPALE PLUS) et récupérables par les utilisateurs. Les autres modes de diffusion de ces notices sont le catalogue BN OPALE PLUS, le CCFr, l'entrepôt OAI-CAT (au format Dublin Core) pour le moissonnage par moteurs de recherche et le registre ISSN pour les publications en série. La diffusion de ces notices aux autres bibliothèques sous forme de produits et services bibliographiques est un facteur de normalisation et d'homogénéisation, qui favorise ainsi la coopération et le travail en réseau tout en permettant une meilleure répartition des tâches et des responsabilités.

La *Bibliographie nationale française – Livres*, produite actuellement par la BFL, est née en 1811. Sa parution est bimensuelle (26 numéros par an). 62 000 notices y sont entrées en 2007. Elle rassemble l'ensemble des livres édités ou diffusés en France, quel que soit leur mode de parution – elle fournit par conséquent l'image la plus complète de l'édition française (par rapport aux chiffres, par exemple, d'Electre).

## Principes de catalogage

La politique de catalogage de la BnF, établie en accord avec tous les départements de l'établissement qui participent au catalogage, définit les niveaux de qualité nécessaires et les consignes de catalogage pour la production de notices bibliographiques dans BN-OPALE PLUS et des produits qui en sont issus. Elle se décline selon les types de documents et leur mode d'entrée dans l'établissement (dépôt légal, acquisition, don...), et répond aux besoins des différents types d'utilisateurs (lecteurs sur place, à distance, professionnels des bibliothèques, de l'édition, de la librairie).

Le service de la Bibliographie française – Livres, chargé du signalement des ouvrages reçus par dépôt légal, assume une responsabilité nationale et internationale, telle qu'elle est énoncée dans le texte « Politique de catalogage » de la BnF. Il crée, en effet, des notices de référence réutilisables par des bibliothèques françaises ou étrangères et d'autres organismes, publics ou privés. Les consignes de catalogage spécifiques au service sont donc plus strictes que celles destinées aux départements qui cataloguent les acquisitions courantes.

Les ouvrages sont indexés en Dewey et RAMEAU (sauf pour les ouvrages de fiction), et les notices sont pourvues d'accès auteurs (personnes physiques et collectivités). Si l'ouvrage appartient à une collection, cette caractéristique est mentionnée dans sa notice.

La notice d'un document entré par dépôt légal comprend les données suivantes<sup>6</sup> :

---

<sup>6</sup> BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. *Politique de catalogage*. Disponible en ligne à l'adresse : [http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/infopro.htm?ancree=catalogage/pol\\_cat.htm](http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/infopro.htm?ancree=catalogage/pol_cat.htm) [Consulté le 19/09/2008].

Données descriptives	Les notices sont créées document en main, et donnent lieu à une description complète normalisée, conforme à la norme NF Z44-050 (2005) pour les monographies reçues au titre du dépôt légal : Documentation – Catalogage des monographies – Rédaction de la description bibliographique.
Indexation matière et classification	Création de 0 à 3 indexations vedettes matières (indexation alphabétique, analytique) selon le contenu du document et les règles du langage d’indexation RAMEAU. Indice unique (indexation systématique) construit selon la classification décimale Dewey) pour les imprimés.
Notices d’autorité	Notices d’autorité complètes pour les documents reçus par dépôt légal, afin d’alimenter les fichiers d’autorité : personnes, collectivités, œuvres anonymes ou non.

Dans la Bibliographie nationale française – livres (exemple, n° 10/2008), ces données se traduisent sous cette forme :

<p><b>Briançon, Pierre</b> (1954-....)  <b>San Quentin jazz band</b> [Texte imprimé] / Pierre Briançon. - Paris : B. Grasset, impr. 2008 (27-Le Mesnil-sur-L'Estrée : Impr. Firmin-Didot). - 1 vol. (366 p.) : couv. ill. ; 23 cm.  Bibliogr. p. 365-366. - DLE-20080314-15373. - 780.869 27 (21) + 781.650 92273 (21). - ISBN 978-2-246-67631-7 (br.) : 19,50 EUR. - EAN 9782246676317.  Musique dans les prisons -- États-Unis -- 1945-1970  Musiciens de jazz -- États-Unis -- 1945-1970  Artistes prisonniers -- États-Unis -- 1945-1970</p> <p><b>BN 41221834</b>   <b>08-23137</b></p>
---

Le projet que nous présenterons s’inscrit donc directement dans les missions confiées au service, car il vise à harmoniser les pratiques et modéliser les créations de vedettes-matières, et ainsi à contribuer à la qualité des notices produites.

## 1.2.2. L’indexation matière à la BnF

L’indexation matière des livres reçus par dépôt légal est particulièrement exigeante, car elle est garante de la pérennité de l’information et de l’un des accès aux ouvrages.

### La politique d’indexation

La politique d’indexation de la BnF s’inscrit dans la « Politique de catalogage »<sup>7</sup>, qui souligne :

*La BnF a (...) une responsabilité nationale et internationale sur la qualité et la fiabilité des points d’accès à ces notices. C’est pourquoi elle constitue un fichier de notices d’autorité (formes retenues, rejetées, informations sur l’entité, notes d’utilisation...) utilisables par la communauté des professionnels.*

<sup>7</sup> Idem.

L'utilisation de langages documentaires est un choix constitutif d'une politique d'indexation – choix qui doit être explicite pour les catalogueurs, les professionnels qui récupèrent les notices et le public qui l'utilise pour la recherche par sujets. L'harmonisation des accès aux sujets est une garantie de la cohérence de la description. La BnF, depuis 1980, a adopté le Répertoire des autorités matières encyclopédique et alphabétique unifié (RAMEAU) en tant que langage d'indexation matière.

La politique d'indexation de la BnF<sup>8</sup> est conforme aux règles énoncées dans le *Guide d'indexation RAMEAU*<sup>9</sup>, mais, pour les besoins propres à l'établissement, suit également des consignes élaborées par la structure de coordination de l'indexation RAMEAU, et validées par le comité du catalogue (instance transverse aux différents départements). La règle générale stipule de limiter les accès matières à trois entrées au maximum.

## Les grands principes de RAMEAU

Le fichier encyclopédique RAMEAU, constitué vers 1980, à l'occasion de l'informatisation de nombre de catalogues de bibliothèques, afin de permettre l'échange de données entre bibliothèques et la constitution de catalogues collectifs, a été élaboré, au départ, à partir des données du Répertoire de vedettes matières de l'université de Laval (Québec), lui-même traduit des Library of Congress Subject Headings (LCSH) de la Bibliothèque du Congrès à Washington. Peu à peu, toutefois, des besoins spécifiques à la documentation et aux bibliothèques françaises ont suscité l'enrichissement de cette base de vedettes spécifiques, proposées par les indexeurs concernés : le langage est essentiellement constitué par les données de la BN jusqu'en 1987, date à laquelle la Bibliothèque nationale et le ministère de l'Éducation nationale s'associent pour gérer et diffuser RAMEAU en commun. A présent, le langage est enrichi en fonction des besoins de la BnF, mais aussi des autres bibliothèques utilisatrices : RAMEAU est donc devenu un langage d'indexation national.

Il se définit comme langage d'indexation analytique, ce qui implique l'analyse du sujet d'un document afin d'en établir un point d'accès dans le catalogue (cf. norme AFNOR NF Z44-070). Le répertoire de notices d'autorités-matière ainsi constitué forme la liste d'autorité nationale, gérée par le Centre national RAMEAU.

Nous nous appuyerons ici largement sur les réflexions de Michel Mingam dans son article « RAMEAU, bilans, perspectives », publié dans le *Bulletin des bibliothèques de France*<sup>10</sup>, ainsi que sur les principes énoncés dans le *Guide d'indexation* et le site RAMEAU.

La liste d'autorité RAMEAU, fichier d'autorités matières du catalogue de la BnF, se veut un « langage documentaire visant la plus grande cohérence possible mais formant en même temps une œuvre collective sans cesse enrichie de nouveaux termes, dont la prolifération même constitue un défi permanent. »<sup>11</sup>

RAMEAU se structure en trois niveaux :

- **Niveau terminologique** (termes retenus et termes exclus) : il forme le **langage contrôlé** (forme du vocabulaire, synonymes, homonymes), qui se doit d'être un

<sup>8</sup> BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. *Politique d'indexation*. Disponible en ligne : [http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/infopro.htm?ancr=catalogage/pol\\_cat.htm](http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/infopro.htm?ancr=catalogage/pol_cat.htm) [Consulté le 19/09/2008].

<sup>9</sup> BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Centre national RAMEAU. *Guide d'indexation RAMEAU*. Paris: Bibliothèque Nationale de France, 2004. 645 p.

<sup>10</sup> MINGAM, Michel. « RAMEAU : bilans, perspectives ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2005, t. 50, n°5.

<sup>11</sup> Idem.

langage homogène et univoque, sur le principe : un concept = une vedette et une vedette = un concept. Les termes exclus en constituent autant de points d'accès.

- **Niveau sémantique** (relations termes génériques / spécifiques / associés) : c'est un **langage hiérarchisé** (à la manière d'un thésaurus). Ces liens permettent la navigation entre les notices, et sont ainsi utilisés pour élargir, affiner ou réorienter la recherche.
- **Niveau syntaxique** (vedettes + subdivisions) : c'est un **langage précoordonné**, qui a pour objectif de permettre la recherche par feuilletage d'index, particulièrement utile pour décliner les différentes facettes d'un terme ou d'une expression.

L'indexeur doit manier deux types d'outils : le vocabulaire (liste d'autorité) et la grammaire (pour construire les vedettes matières). Le niveau syntaxique, par sa complexité même, a parfois tendance à prendre le dessus sur le niveau terminologique, qui est pourtant prééminent : c'est lui, en effet, qui permet à l'utilisateur d'accéder à l'information recherchée, d'où l'importance de modéliser la création des vedettes matières.

### 1.2.3. Organisation du service BFL

La maîtrise et le contrôle de la qualité des notices bibliographiques produites dans le service sont garanties par une organisation souple mais rigoureuse, appuyée sur une définition de « profils » des fonctions qui permettent à chacun de déterminer son niveau de responsabilité.

#### Organisation interne

##### *Cinq équipes*

Le service de la Bibliographie française – Livres est divisé en cinq équipes de catalogage et d'indexation, qui correspondent chacune à un groupe de disciplines ou un domaine thématique. Les équipes sont réparties selon le cadre suivant :

1. Histoire géographique, Biographies, Religion
2. Sciences politiques, économiques et juridiques, Philosophie, Sciences de l'homme et de la société
3. Sciences et techniques
4. Arts, Généralités
5. Littérature, Langues

Une fois par semaine, les livres entrés par dépôt légal et enregistrés par le service de gestion des livres arrivent dans le service de la BFL et sont triés, dans un premier temps, selon les domaines des équipes. Ils sont à nouveau répartis, au sein des équipes, selon la classification Dewey.

Chaque agent catalogue et indexe (en moyenne) sept ouvrages par jour, dans le format local InterMarc. Le catalogage se fait livre en main. Les ouvrages sont catalogués dans un délai médian de sept ou huit semaines après leur entrée au dépôt légal. Au-delà de trois mois, ils sont considérés comme « hors-délais » et doivent être traités en priorité. Les dépassements des délais sont souvent liés à la mauvaise orientation d'un ouvrage, à la difficulté d'en identifier l'auteur ou à des problèmes intrinsèques liés à la langue, qui nécessitent son envoi au service des Langues orientales pour une expertise plus avancée.

Tous les quinze jours, les livres catalogués durant la quinzaine précédente sont « destockés » : ils passent sous contrôle de la Direction des Collections, reçoivent une cote et une place en magasin.

Les notices bibliographiques et d'autorité réalisées sont prêtes à paraître sur la *Bibliographie nationale française*.

### **Les profils**

Afin de garantir une bonne organisation du service, quatre profils ont été définis, qui correspondent chacun à une fiche de poste<sup>12</sup> : catalogueur, catalogueur-relecteur, coordinateur, chef d'équipe. Ces profils s'échelonnent sur deux niveaux : le niveau fonctionnel (catalogueur et relecteur), et le niveau hiérarchique (chef d'équipe), le coordinateur se trouvant à un niveau intermédiaire : sa position d'autorité transversale est garantie par son expertise fonctionnelle. Le service est dirigé par un chef de service.

Cette organisation permet le bon déroulement des opérations de contrôle de la qualité, par la relecture quotidienne des notices validées de la veille, et bimensuelle des index de la quinzaine, avant parution du « produit ».

#### **- Catalogueur :**

Au sein de la Bibliographie nationale française – Livres (BFL), le catalogueur est affecté selon les besoins du service dans une des équipes thématiques. Il est en charge du signalement des ouvrages dans la ou les discipline(s) qui lui sont confiées par son chef d'équipe. Il assure un catalogage de référence pour l'établissement de la *Bibliographie nationale française*.

Il doit identifier le type de document, déterminer le niveau de description bibliographique et effectuer toute recherche ou vérification nécessaires, puis produire la notice bibliographique dans l'application informatique de catalogage : traitement signalétique et analytique des documents en application des normes et formats de catalogage et des règles d'indexation (RAMEAU, Dewey et cadre de classement).

Il a également la charge de créer, utiliser ou enrichir les notices d'autorité adéquates ; et peut prendre éventuellement contact avec les éditeurs ou les auteurs. En cas de besoin, il a recours aux personnes ressources du service : relecteur, coordinateur, chef d'équipe.

#### **- Catalogueur-Relecteur :**

En plus de sa mission de catalogage (voir plus haut), le catalogueur-relecteur assure le **contrôle qualité** quotidien des notices bibliographiques et des notices d'autorité produites au sein de son équipe. Cette tâche consiste à vérifier la conformité du traitement bibliographique aux normes et formats de catalogage, aux règles d'indexation et aux notes de catalogage propres au service, par la relecture quotidienne des notices validées de la veille.

Il peut faire corriger les erreurs par les catalogueurs ou les corriger directement, et effectue des retours le cas échéant auprès des catalogueurs dans un but de formation et de transmission des savoirs et savoir-faire.

Il répond aux questions des catalogueurs, leur apporte informations et conseils, en sollicitant éventuellement les coordinateurs ou le chef d'équipe. Enfin, il assure, sur demande de son chef d'équipe, le monitorat des agents nouvellement arrivés dans le service.

---

<sup>12</sup> BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Direction des services et des réseaux. Département du dépôt légal. Service de la bibliographie française livres. *Bibliographie Française Livres - Charte Qualité. Version 2 du 22/05/2008. [Annexe A : Profils]*. Paris: BnF, 2008. 27 p.

### - **Chef d'équipe**

Le chef d'équipe est responsable d'un des cinq pôles thématiques de traitement documentaire qu'il encadre hiérarchiquement et fonctionnellement. Il concourt à la définition et à la réalisation des objectifs du service, pour des activités pérennes ou de type projet.

Il est chargé de l'encadrement et de l'animation de son équipe et possède une expertise lui permettant de réaliser certaines activités complexes confiées au service, ainsi que d'être un référent auprès de l'équipe. C'est également lui qui veille à la diffusion et à l'application des consignes de catalogage en collaboration avec les coordinateurs, et à la coopération entre les catalogueurs, les catalogueurs-relecteurs et les coordinateurs.

### - **Coordinateur de catalogage**

Les responsables de la coordination gèrent les notices d'autorité : coordination bibliographique (signalétique), personnes (PEP), collectivités (ORG), RAMEAU, Dewey, titres.

Au sein de la Bibliographie nationale française-Livres, le coordinateur contrôle et améliore dans son domaine d'expertise la qualité et la cohérence de la production des agents. En relation avec les services compétents du Département de l'information bibliographique et numérique (IBN), il assure une fonction de veille, d'expertise, de conseil et de coordination des équipes de la BFL, des autres services de l'établissement et des interlocuteurs extérieurs.

Sa mission consiste à coordonner les pratiques des catalogueurs, en signalant les changements et nouveautés, en formulant des consignes, et en rédigeant des outils pédagogiques. Il analyse les cas complexes et résout les problèmes de catalogage dans son domaine d'expertise en réponse aux demandes des catalogueurs.

Il contrôle la qualité et la cohérence de la production catalogographique par la relecture quotidienne des listings et bimensuelle des index, et effectue les retours le cas échéant auprès des catalogueurs.

Il est chargé de créer, de corriger et d'enrichir des notices d'autorité dans son domaine de compétence, en identifiant et en utilisant les répertoires bibliographiques ou sources d'information utiles.

Le coordinateur est le relais, dans sa spécialité, entre les divers interlocuteurs internes et externes, et assure l'accompagnement et le soutien des catalogueurs-relecteurs.

Il participe aux travaux de normalisation ou de coordination à l'échelle de l'établissement, et doit suivre et connaître les orientations et évolutions dans son domaine d'expertise (par exemple, les préconisations IFLA, etc.).

## **La coordination RAMEAU**

### ***Coordination de proximité***

Le coordinateur RAMEAU du service est l'interlocuteur direct des équipes de la BFL sur les questions d'indexation RAMEAU. Il assure le relais avec les autres instances de coordination et de validation au niveau de l'établissement. Il est également chargé de formuler les propositions de création des notices d'autorité RAMEAU au Centre national RAMEAU, par le biais du Fichier national des propositions RAMEAU. Le coordinateur RAMEAU participe à l'animation de formations internes et externes et au suivi de formation des nouveaux catalogueurs. Il transmet des savoirs et des savoir-faire, en se formant et en informant sur les évolutions des pratiques et sur les choix

techniques et scientifiques, et en identifiant les cas qui nécessitent l'évolution des règles communes.

### **Coordination générale**

#### **- Le Département de l'Information bibliographique et numérique (IBN)**

C'est l'interlocuteur régulier de la coordination générale d'un département ou d'une direction. Il assure la coordination d'un réseau transverse de coordinateurs par type de fichiers (bibliographique, d'autorité) et par type de notices. Ainsi, tous les coordinateurs des autorités RAMEAU de l'établissement ont des instances de réunions avec la coordination située à l'IBN.

Le coordinateur RAMEAU est chargé d'élaborer les consignes qui devront être mises en ligne dans le « Guide pratique du catalogueur »<sup>13</sup>. En collaboration avec les services de production (BFL), il définit également la politique d'indexation de la BnF, qui souligne l'accent mis par la BnF sur la cohérence des accès sujet dans le catalogue, qui facilite la recherche. Il garantit la conformité de l'indexation dans le catalogue, mais ne gère pas le vocabulaire RAMEAU.

Un des objectifs de la coordination RAMEAU vise à compléter ou proposer des règles aux catalogueurs afin qu'ils sachent quelle vedette créer pour indexer correctement leurs documents. Ce travail devrait permettre d'aboutir à une meilleure cohérence des fichiers d'autorité permettant une plus grande lisibilité aux partenaires extérieurs à la BnF qui récupèrent les notices.

#### **- Le Centre national RAMEAU (CNR)**

Depuis 2000, le CNR, qui compte neuf agents, est géré par la Bibliothèque nationale de France. Il entretient donc des relations très proches avec la BnF mais il assure une mission au niveau national : c'est lui qui gère la création des notices d'autorité. Le Centre fait à présent partie du Département de l'Information bibliographique et numérique (IBN).

Il a pour mission la gestion du langage, qui comprend plusieurs facettes. Il doit d'abord répondre aux demandes formulées via le Fichier national des propositions RAMEAU (FNPR), qui permet aux catalogueurs qui sont confrontés de créer de nouvelles vedettes matières pour l'indexation de leurs documents. Pour qu'elles soient inscrites dans la liste d'autorité, ils doivent obligatoirement envoyer leurs propositions au CNR (sauf pour les vedettes qui ne sont pas gérées par RAMEAU – cf. *infra*).

Le CNR opère également un travail rétrospectif sur le vocabulaire (correction des erreurs, mise à jour des notices obsolètes, travail sur les vedettes et les termes exclus, syntaxe) : environ 10 000 notices sont ainsi revues tous les ans. Les hiérarchies sémantiques tendent à se clarifier et un travail de hiérarchisation par discipline est en cours (à l'aide de sources appropriées).

Le CNR publie le *Guide d'indexation RAMEAU*, dont la mise en ligne est annoncée pour l'automne 2008, ce qui permettra des révisions plus fréquentes du guide (une par an). Il est chargé de la diffusion de ses produits (guide, liste d'autorité) et met en ligne, tous les six mois, le journal des créations et modifications RAMEAU. Il anime le réseau RAMEAU, et pilote un comité opérationnel. Par ailleurs, des « Journées nationales RAMEAU » ont lieu tous les deux ans, permettant de faire le point avec les utilisateurs sur les actions passées ou prévues.

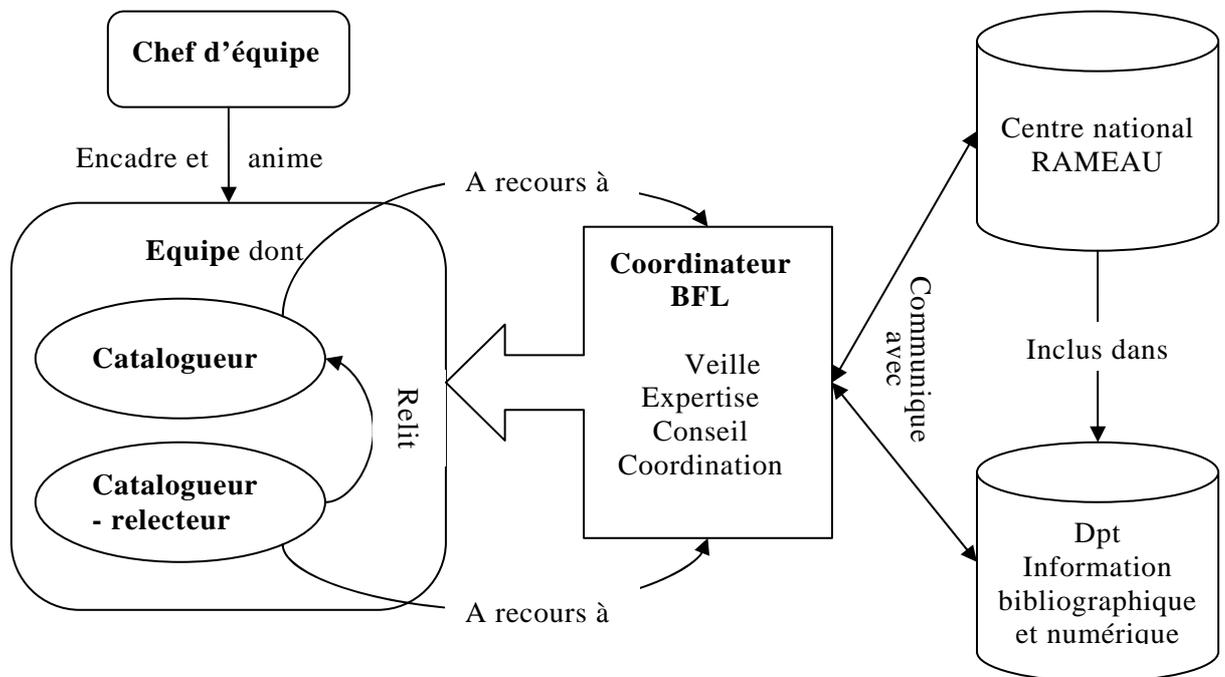
Il a une mission de formation en direction de la BnF ; au niveau national, il propose sur son site un répertoire des formateurs RAMEAU. Sur un plan international, le CNR coopère avec la Pologne (KABA), le Québec et la Roumanie.

<sup>13</sup> Disponible en ligne : <http://guideducatalogueur.bnf.fr/> [Consulté le 25/09/2008].

Projets :

- accès par tous les mots de la notice (y compris équivalents LCSH, etc.).
- projet MACS : accès multilingue aux sujets (LCSH, SWD – Allemagne).

On peut représenter les principaux types d'interactions qui ont lieu au sein du service et avec ses interlocuteurs pour la création des notices bibliographiques et d'autorité sous la forme d'un diagramme fonctionnel :



### 1.3. INSERTION DU PROJET DANS LES MISSIONS DU SERVICE

Notre projet est de mettre en place un dispositif aidant les catalogueurs à créer des notices d'autorité RAMEAU, en décrivant les circuits de création des notices et en modélisant l'établissement des différents types de notices qui peuvent être créées. Ce projet est en accord avec la démarche « Qualité » mise en œuvre par le service.

#### 1.3.1. La démarche qualité

Afin de répondre aux exigences et aux critères de qualité définis par l'établissement et les missions qui incombent au dépôt légal, un travail sur la qualité a été effectué dans le service depuis 2006 : il visait à déterminer une série de critères et d'indicateurs permettant d'évaluer la qualité du catalogage. Une **Charte qualité**<sup>14</sup> qui définit plusieurs axes de qualité a donc été mise au point afin de mettre en œuvre les objectifs du service de la BFL : réaliser le catalogage de référence des livres imprimés reçus par dépôt légal dans des délais maîtrisés. Ces critères se déclinent comme suit :

<sup>14</sup> BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Direction des services et des réseaux. Département du dépôt légal. Service de la bibliographie française livres. *Bibliographie Française Livres - Charte Qualité. Version 2 du 22/05/2008*. Paris: BnF, 2008. 27 p.

- **Pertinence** : déterminer les accès aux données bibliographiques et permettre l'identification de l'ouvrage. Adapter le catalogage au document traité, au catalogue dans lequel il s'insère et aux besoins des usagers.
- **Conformité** : les notices doivent être conformes aux normes et autres documents de référence : normes AFNOR de catalogage, *Guide d'indexation RAMEAU*, classification décimale Dewey, liste de référentiels (par exemple, le cadre de classement). Tenir compte des règles d'indexation précisées dans les notes d'application incluses dans les fichiers d'autorités et la Politique d'indexation de la BnF. Voir également les outils complémentaires regroupés dans la « Boîte à outils du catalogueur » (« Guide pratique du catalogueur », Manuel du format InterMarc, fiches mémo, notes de catalogage internes au service).
- **Cohérence** : assurer l'homogénéité des descriptions et points d'accès des notices, afin d'être accessibles dans le catalogue de la BnF et de s'insérer correctement dans les catalogues des autres établissements qui les récupèrent. L'homogénéité des notices est également indispensable à la lisibilité de la *Bibliographie nationale française* en ligne. Le rôle de la coordination, aussi bien au sein du service qu'à l'échelle générale de l'établissement, est ici essentiel. La cohérence du traitement bibliographique au sein du service dépend en effet d'une documentation professionnelle cohérente et d'une communication régulière des informations pertinentes.
- **Délais** : traiter les ouvrages dans le meilleur délai possible. Cette maîtrise des délais est essentielle pour répondre aux attentes des usagers concernant la fraîcheur des données bibliographiques et la rapidité de mise à disposition des documents.

A l'échelle de l'établissement, la notion de qualité est établie selon trois critères : elle doit répondre à un **objectif**, celui de la **satisfaction de l'utilisateur** ; elle doit veiller à l'**homogénéité** des règles et des procédures ; enfin elle doit **formaliser** toutes les règles et les procédures.

Le projet de mettre en place un dispositif pour aider aux créations RAMEAU s'inscrit dans la démarche qualité, car il permettrait de répondre aux exigences susmentionnées. En effet, cet outil aura pour but de clarifier les circuits de créations, ce qui raccourcira sensiblement les délais et, en soulignant le système de relecture et de validation, assurera également la conformité aux normes de référence et la cohérence, l'homogénéité des notices. Enfin, ce dispositif permettra de synthétiser les sources d'informations disponibles et de mettre en lumière les cas douteux ou problématiques, par des exemples et des modèles adaptés, afin de raccourcir le délai de traitement de certains ouvrages et de garantir la pertinence des notices et donc l'accès aux documents.

### 1.3.2. Participation à la documentation professionnelle et à la formation

Afin de garantir les objectifs de pertinence, conformité, cohérence et respect des délais qui ont été définis comme critère de qualité du catalogage, le service met en œuvre trois processus : formation des catalogueurs, production et suivi de la documentation professionnelle et relecture.

Les catalogueurs suivent un programme complet de formation initiale à leur arrivée dans le service, programme qui s'échelonne sur plusieurs mois. Ils sont ensuite formés de manière continue, dans le service, par les catalogueurs de l'équipe où ils sont affectés. Par ailleurs, certains points complexes de catalogage font l'objet de sessions de stages particulières, auxquelles sont conviés tous les catalogueurs, chevronnés ou non.

Ces formations sont complétées par une somme importante de ressources pédagogiques en ligne sur la base de production du service ou dans l'intranet de la bibliothèque.

Le projet qui nous a été confié s'inscrit dans cette logique, définie par la Charte Qualité<sup>15</sup> :

*L'établissement propose une importante documentation professionnelle qui doit permettre au catalogueur de rédiger des notices complètes selon les normes et règles en vigueur, et de pouvoir régler les éventuels cas complexes qui peuvent se présenter. Cette documentation se présente sous deux aspects : les documents de référence (les normes AFNOR de catalogage, les guides d'indexation, le référentiel InterMarc et le cadre de classement de la Bibliographie nationale française-Livres) et les outils complémentaires à usage interne visant à aborder ou préciser des cas plus particuliers non couverts par les outils de référence (fiches du « Guide pratique du catalogueur », manuel du format, notes de catalogage internes, fiches mémos de l'application de catalogage...).*

*La régulière mise à jour de cette documentation ainsi que la possibilité de la regrouper, la synthétiser et en faciliter l'accès est un gage indispensable de qualité pour la production catalographique.*

Le dispositif que nous proposerons s'insérera dans « les outils complémentaires à usage interne » mentionnés dans le texte du « Projet Qualité ». Par ailleurs, comme le précise la fin du paragraphe, l'ergonomie, l'accessibilité et la facilité de navigation dans cette documentation est un objectif que s'est fixé le service dans le cadre de sa « Charte qualité ». Or, comme l'indique l'analyse des besoins des catalogueurs que nous aborderons plus loin, un dispositif d'aide aux créations des vedettes RAMEAU fait actuellement défaut : les règles d'établissement des ces nouvelles vedettes, les circuits de création ne sont pas clairs ; et les pratiques sont souvent fondées sur l'usage ou des règles formulées oralement. Il apparaît donc qu'une formalisation de ce processus s'impose.

---

<sup>15</sup> Idem.

## II. Etude de l'existant et analyse des besoins

---

Dans cette partie, nous évoquerons les outils d'ores et déjà à la disposition des catalogueurs pour la création des vedettes RAMEAU. Nous ferons ensuite un bilan quantitatif et qualitatif des créations RAMEAU faites par le service, en nous appuyant sur des données du Centre national RAMEAU et du service BFL. Enfin, à partir d'entretiens réalisés dans le service, nous analyserons les demandes des catalogueurs portant sur la création des notices d'autorité matière. Nous enrichirons cette étude d'une comparaison avec une autre bibliothèque très prolifique en création RAMEAU : la Bibliothèque centrale du Muséum national d'histoire naturelle.

### 2.1. LA DOCUMENTATION PROFESSIONNELLE DISPONIBLE

La documentation professionnelle accessible aux catalogueurs donne un certain nombre d'informations sur l'établissement des notices d'autorité mais de manière relativement dispersée. De plus, les exemples proposés sont partiels, ils laissent dans l'ombre nombre de points problématiques pour lesquels les catalogueurs n'ont aucune ressource. L'éparpillement des informations ne leur facilite donc pas la tâche et est source de perte de temps – parfois, sans résultat. Il est donc indispensable de recenser les points qui posent problème et de synthétiser les sources, afin que l'indexeur soit certain de trouver la bonne information au bon endroit.

#### 2.1.1. RAMEAU

##### **Le *Guide d'indexation* et le site RAMEAU**

Le *Guide d'indexation RAMEAU*<sup>16</sup> formalise les règles générales d'indexation, ainsi que l'établissement et la syntaxe des notices d'autorité matière. Il constitue une norme pour les catalogueurs. Néanmoins, certaines informations y sont difficiles à trouver, et certaines règles sont lacunaires : par exemple, l'établissement des vedettes « multiples » (vedettes complétées par un adjectif).

Une mise en ligne du *Guide d'indexation* est prévue pour cet automne, ce qui facilitera certainement la recherche d'informations pour l'indexation. Le site RAMEAU<sup>17</sup> est un complément du *Guide* ; il rappelle le périmètre des notices gérées par RAMEAU, fournit des informations historiques et méthodologiques. Il héberge également le « Fichier national des propositions RAMEAU », formulaire par lequel les coordinateurs RAMEAU transmettent leurs demandes de créations ou de modifications de notices d'autorité au Centre RAMEAU.

##### **Le « Mémento Rameau »**

Le Centre national RAMEAU a entrepris un travail de codification des règles d'établissement des notices d'autorité qui a abouti à la rédaction d'un document de référence intitulé : *Mémento pour l'établissement des notices d'autorité Rameau typées*

---

<sup>16</sup> BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Centre national RAMEAU. *Guide d'indexation RAMEAU*. Paris: Bibliothèque Nationale de France, 2004. 645 p.

<sup>17</sup> Accessible à l'adresse <http://rameau.bnf.fr/> [Consulté le 29/09/2008].

*noms communs (166)*<sup>18</sup>. Ce travail a permis non seulement de rassembler et de mettre à plat l'ensemble des règles en usage (y compris celles relevant de la « tradition orale »), mais également de les faire évoluer, notamment en ce qui concerne le choix des vedettes, le développement des termes exclus, la gestion des liens sémantiques (désormais plus étroitement inspirée de l'usage des thésaurus), et ce, dans le but d'optimiser ensuite les recherches pour les utilisateurs, quel que soit le mode d'interrogation choisi (mots-clé, feuilletage d'index, navigation dans le vocabulaire).

Les informations de ce document seront reportées dans KitCat, le manuel du format de catalogage, ainsi que dans la prochaine édition du *Guide d'indexation*.

Toutefois, ce document ne concerne que les notices d'autorité RAMEAU typées noms communs (gérées par le CNR), et les catalogueurs auraient également besoin de consignes précises pour les autres types de vedettes. C'est pourquoi il a été proposé de pointer les besoins des catalogueurs, afin de créer une fiche autorité dans le « Guide pratique du catalogueur », plus appropriée à leur travail quotidien, ainsi que l'ajout d'exemples dans KitCat. C'est dans cette logique que s'inscrit notre projet.

## 2.1.2. Documentation BnF et BFL

### Guide pratique du catalogueur (rubrique indexation) :

Le « Guide pratique du catalogueur » (GPC), accessible depuis l'intranet de la bibliothèque et le site Web de la BnF<sup>19</sup>, propose aux catalogueurs des fiches d'aide au catalogage, sur un certain nombre de points précis.

La fiche « **L'indexation matière RAMEAU à la BnF** », en particulier, qui délimite le périmètre des documents indexés en RAMEAU à la BnF, pourra être consultée avec profit pour notre problématique.

Par ailleurs, la fiche « **Ouvrages de référence cités dans les notices d'autorité** » répertorie un certain nombre d'ouvrages qui peuvent aider à établir la forme retenue des vedettes dans les notices d'autorités (auteurs-personnes physiques, auteurs-collectivités, titres uniformes, matière). Ces sources doivent être indiquées dans les notices.

### KitCat (manuels du format)

Le site KitCat, également accessible depuis l'intranet de la bibliothèque, met à la disposition des catalogueurs l'ensemble des manuels de formats utiles à son travail dans A-DCAT-02, l'application de catalogage de la BnF : format INTERMARC (B) Intégré pour les notices bibliographiques, format INTERMARC (A) Intégré pour les notices d'autorité, format des données locales.

La rubrique « Manuels des notices d'autorité – RAMEAU » dresse ainsi la liste des zones à remplir par le catalogueur lors de la création d'une notice d'autorité, et des liens à établir pour cette notice.

### Fiches mémos

Il s'agit de fiches complémentaires rappelant un certain nombre de consignes de catalogage.

<sup>18</sup> BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Centre national RAMEAU. *Mémentos RAMEAU*. Paris : BnF, 2008. 86 p.

<sup>19</sup> Accessible de puis l'adresse <http://guideducatalogueur.bnf.fr/> [Consulté le 25/09/2008].

Dans la rubrique « Notices d'autorités », on trouvera notamment la fiche « Circuit de création RAMEAU », qui rappelle les deux circuits possibles pour la création des vedettes RAMEAU. Une fiche de rappel des subdivisions chronologiques affranchies est également disponible dans cette rubrique. Enfin, une fiche sur l'emploi des noms de personnes (PEP), de collectivités (ORG) et des titres en accès matière pourra également s'avérer utile pour la création des vedettes-matière.

## **Documentation interne au service**

Des notes de catalogage internes au service complètent cette documentation et reviennent sur des points de catalogage précis ou spécifiques à la qualité attendue dans le service.

L'ensemble de ces documents fournit une somme de renseignements utiles pour la création des notices d'autorité RAMEAU, mais qui se trouve dispersée sous diverses formes et en divers endroits, ce qui ne facilite pas la recherche de réponses à certains problèmes. L'un des enjeux de notre travail sera donc de fédérer les informations éparses et d'établir des liens, le cas échéant, vers la ou les sources de référence.

## **2.2. ANALYSE ET TRAITEMENT DES DONNÉES : NOTICES D'AUTORITÉ**

Il existe deux circuits de création des notices d'autorité RAMEAU : les notices qui sont systématiquement soumis à une validation du CNR, et qui passent par une plateforme informatisée de proposition nommée Fichier national des propositions RAMEAU (FNPR), et les notices qui peuvent être créées librement par les catalogueurs lors de l'indexation, pour leurs besoins spécifiques (toutefois, à la BFL, ces notices sont également relues systématiquement). Ces deux catégories de notices répondent à des critères bien particuliers.

### **2.2.1. Le Fichier national des propositions RAMEAU (FNPR)<sup>20</sup>**

Les notices qui doivent passer par le fichier national des propositions RAMEAU sont clairement définies (on verra pourtant que sur certains cas, le périmètre d'application de ce fichier est ambigu).

Le FNPR existe depuis l'an 2000. Il est organisé en un réseau de bibliothèques qui se sont inscrites gratuitement sur le web, et qui peuvent effectuer des propositions de création et de modification de vedettes, pour des termes non trouvés dans la liste d'autorité. Il est divisé en trois secteurs (Arts et lettres, Sciences humaines et sociales, Sciences et techniques) et en 10 domaines qui reprennent les 10 classes de la Classification décimale Dewey. Il permet la gestion des créations et des modifications. Le Centre national RAMEAU reçoit la proposition dans le FNPR, trié par codes domaines. Le gestionnaire du domaine y répond et traite l'autorité dans le SI. L'utilisation du FNPR est réservée aux demandes portant sur la terminologie (création ou modification de vedettes, ajout de termes exclus), ainsi que sur la possibilité d'ajouter des subdivisions géographiques aux têtes de vedettes.

---

<sup>20</sup> Le FNPR est accessible depuis l'adresse : <http://rameau.bnf.fr/utilisation/introduction.htm> [Consulté le 15/09/2008].

Les propositions sont faites en fonction des besoins documentaires, le vocabulaire d'indexation devant être développé dynamiquement, sur la base de documents à indexer et dans le cadre du catalogage courant. Chaque proposition obéit aux règles décrites dans le *Guide d'indexation*, détaillées et mises à jour sur le site.

Une fois validées – elles peuvent à l'occasion être refusées ou demander un complément d'information –, elles viennent enrichir la liste d'autorité et sont annoncées dans le *Journal RAMEAU*, semestriel (consultable lui aussi gratuitement sur le Web), qui marque les grandes étapes du développement du référentiel en présentant la liste des vedettes créées, des vedettes modifiées, et les grandes évolutions réalisées ou envisagées dans l'organisation de RAMEAU. Enfin, les propositions intègrent la liste d'autorité elle-même, puis les produits RAMEAU, de la même façon que toute nouvelle vedette.<sup>21</sup>

Les données statistiques suivantes sont extraites d'une étude comparative de la présentation du FNPR prononcée lors de la Journée nationale d'information RAMEAU du 30 mai 2008<sup>22</sup>, et de notre propre analyse des propositions de la BFL au FNPR.

### Répartition des propositions par origine

Les propositions proviennent majoritairement des bibliothèques universitaires (qui englobent BU, bibliothèques de recherche et bibliothèques de grands établissements, soit 48 établissements), suivies de près par la BnF (à noter que celle-ci n'est entrée en jeu que le 12 avril 2002). Viennent ensuite les bibliothèques de lecture publique, dont la participation connaît un essor depuis 2005 (notamment pour la Ville de Paris), les bibliothèques spécialisées (Indexpresse, Electre, Conservatoire de musique et de danse de Lyon, bibliothèques de musées... soit environ 60 établissements par an). Les bibliothèques étrangères, qui étaient à l'origine assez actives dans le réseau, ont quasiment disparu. En 2006 et 2007 ne subsistent que 2 bibliothèques belges francophones.

Pour la BnF, on remarque une hausse significative des propositions depuis 2005 – cette hausse est due au fait que davantage de départements participent au FNPR (7 en 2004 contre 13 en 2007, notamment les Estampes et la Musique), mais aussi et surtout à l'essor de la BFL, qui a fait 248 propositions en 2007 (contre 98 en 2005). Cette participation accrue du service est également un motif important de proposer un outil d'aide aux créations.

### Répartition des propositions par domaine

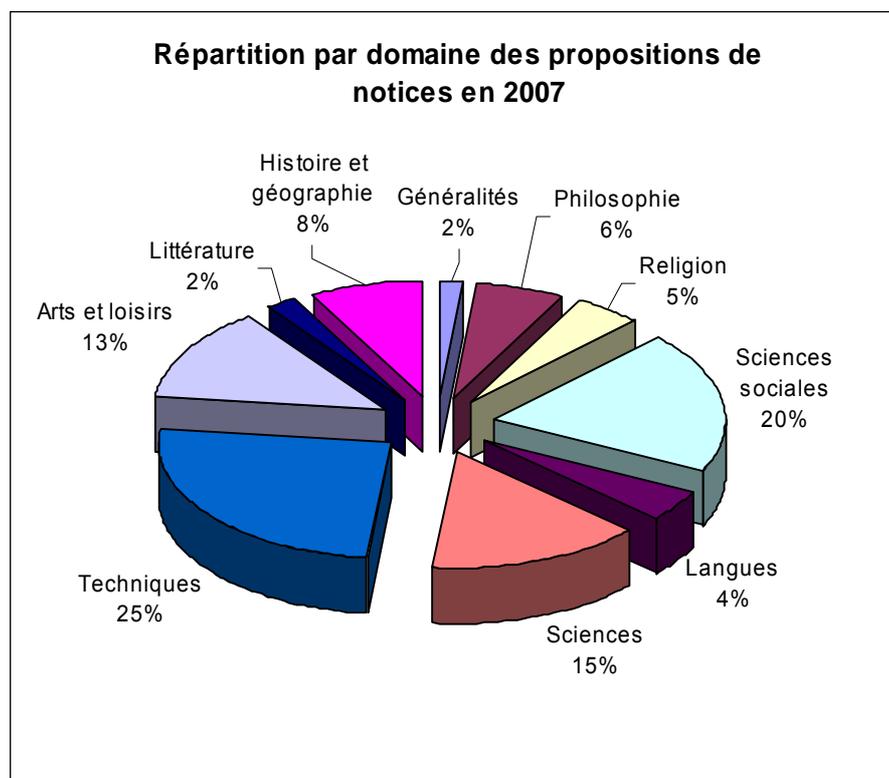
De manière générale, la répartition est très inégale selon les différents domaines. Le domaine dominant est celui des sciences (500). Viennent ensuite les sciences sociales (300), les techniques (600), les arts et loisirs (700), et l'histoire (900). Enfin les langues (400), la religion (200), la philosophie (100), les généralités (000) et la littérature (800) ferment le tableau.

---

<sup>21</sup> NAUDI, Max et BLONDEAU, Fabrice. « RAMEAU en réseau sur le Web ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, n° 6, p. 92-93.

<sup>22</sup> BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Direction des services et des réseaux. Centre national RAMEAU. *Journée Nationale d'Information RAMEAU*. Compte-rendu des communications prononcées lors de la Journée nationale RAMEAU du 30 mai 2008. Paris: BnF, 2008. Disponible en ligne : <<http://rameau.bnf.fr/informations/journees.htm#interventions>>. [Consulté le 9 septembre 2008].

Pour le service de la BFL, en 2007 (voir **Figure 1**), la répartition du nombre de propositions par domaine suit à peu près ce classement, quoiqu'on y observe une moindre domination des sciences par rapport aux techniques et aux sciences sociales.



**Figure 1**

### Traitement des propositions

En 2007, 64 % du total des propositions ont été validées par le CNR, 24 % ont été ajustées, et 12 % ont été refusées. De manière générale, depuis 2000, on observe un essor des ajustements et une baisse des refus, mais le traitement est très disparate selon les domaines : si les langues, les techniques et la religion ont un taux de validation supérieur à 70 %, celui de la littérature et des généralités est inférieur à 50 % (mais ce sont là de petits domaines, ou quelques propositions erronées suffisent à faire gonfler les refus). Plus globalement, il y a une opposition entre les sciences et techniques (fort taux de validation, faible taux de refus) et les arts et lettres, où la terminologie est peut-être plus difficile à plus sujette à ambiguïtés. Les sciences humaines occupent quant à elles une position intermédiaire.

Pour le service de la BFL, le taux de validation des propositions était de 66 % en 2007, soit légèrement supérieur à la moyenne nationale. 24 % des propositions ont été ajustées, et 10 % refusées. Ces taux sont relativement stables compte tenu de l'essor du nombre de propositions depuis 2006.

Un nombre relativement important de refus sont dus à une erreur de circuit pour la création de la notice, quand a été proposé au FNPR un type de vedette qui n'est pas géré par le Centre national RAMEAU, et qui peut donc être librement créé par le catalogueur.

## 2.2.2. Les créations ne passant pas par le FNPR

Certaines notices d'autorité ne doivent pas faire l'objet de proposition dans le Fichier national des propositions RAMEAU (voir typologie dans la partie III).

Dans ce cas, l'autorité est créée ou modifiée directement dans le système d'information. Les notices d'autorité sont signalées dans les listings quotidiens et contrôlées d'abord par les correspondants Rameau, en collaboration avec la cohérence générale de l'indexation. Ce listing recense en principe les créations qui n'ont pas fait l'objet d'une proposition au CNR – elles répondent donc aux critères des notices libres de créations.

Si l'on analyse un échantillon des notices créées par ce circuit depuis début 2008<sup>23</sup>, l'on s'aperçoit que les noms géographiques sont de loin les plus nombreux : ils représentent en effet 98 créations sur 152 au total. Viennent ensuite les noms de personnes (11 créations), les multiples et les noms propres de choses (10), les titres de périodiques (8) et les noms de collectivités (6).

## 2.3. LE POINT DE VUE DES CATALOGUEURS

Au vu de ces différentes sources d'informations disponibles sur les créations RAMEAU dans le service, il nous a semblé nécessaire de recueillir les avis des catalogueurs sur la question, par une enquête sur les techniques déployées, les outils utilisés et souhaités.

Nous avons procédé à des entretiens avec plusieurs personnes du service, correspondants à des disciplines et des profils particuliers. Nous avons choisi d'interroger en priorité les relecteurs, qui ont une vision globale des créations faites dans leur équipe, ainsi que les personnes qui relisent spécifiquement l'indexation :

Mireille Caplat (littérature, langues et linguistique ; catalogage et relecture)

Christine Patureau (administration, économie ; catalogage et relecture)

Estelle Onézime (sociologie, ethnologie ; catalogage et relecture)

Lorette Petit (histoire, géographie ; catalogage et relecture ; relecture des créations RAMEAU faites par le service)

Enfin, Barbara Kotalska, coordinatrice RAMEAU du service, nous a été d'une grande aide pour déterminer les besoins de modélisation des créations RAMEAU.

Afin de simplifier la lisibilité de ces entretiens, qui se sont plutôt déroulés sur le mode de la conversation, en suivant une grille de questions préétablies, nous avons regroupé les différents thèmes en plusieurs grandes catégories.

- spécificités de la discipline cataloguée pour les créations RAMEAU
- processus suivi lors d'un besoin de création (sources, vérification, documentation utilisée, personnes ressources)
- exemples de cas douteux ou problématiques
- suggestions / utilité du dispositif proposé

On trouvera, en annexe de ce travail, un tableau synthétique des entretiens réalisés.

---

<sup>23</sup> Les données extraites de ces listings ne sont pas pérennes ; elles disparaissent au fur et à mesure de la relecture. Nous nous sommes donc concentrée, par la force des choses, sur les notices créées durant nos périodes de présence dans le service ; soit : mars – août 2008.

Selon les disciplines cataloguées, les difficultés et particularités des créations de vedettes diffèrent, mais de manière générale, concernant les propositions au FNPR, ce sont les « concepts » qui posent le plus de problèmes. Pour ce type de vedettes, parfois floues et qui n'ont pas forcément d'équivalents dans les bases Laval ou LCSH (Library of Congress Subject Headings), comme les notions typiquement françaises, par exemple, le choix du terme retenu et des liens est parfois compliqué.

Les créations de vedettes qui ne passent pas par le FNPR sont surtout des noms géographiques (pour l'équipe Histoire / géographie), ou des multiples (beaucoup en littérature).

Tous les catalogueurs insistent sur l'importance du travail en équipe lorsqu'ils sont confrontés à une difficulté : les discussions avec les collègues de l'équipe suffisent souvent à lever le problème. Si ce n'est pas le cas la coordinatrice RAMEAU est consultée. Enfin, en dernier recours, le correspondant du domaine au centre RAMEAU est sollicité. La chaîne des interlocuteurs est donc bien connue.

En revanche, l'une des principales difficultés rencontrées au quotidien concerne les circuits de création des notices : celles qui passent par le FNPR et celles qui peuvent être créées librement. Les catalogueurs insistent donc sur l'importance de formaliser les circuits, et d'en informer les catalogueurs : en effet, certains catalogueurs ne savent peut-être pas qu'ils ont tout à fait le droit de créer des notices, ou n'osent pas le faire parce qu'ils connaissent mal les circuits de création.

Les catalogueurs soulignent qu'il serait intéressant de faire un modèle pour la construction des multiples, en incluant des notices de référence : les vedettes de littératures associées à un adjectif de nationalité ou de langue, par exemple, sont sources de questionnements.

Les catalogueuses consultées s'accordent donc sur le fait qu'un dispositif d'aide à la création de vedettes serait très utile, en particulier pour la formation des nouveaux collègues, pour clarifier les circuits et avoir des modèles de notices, et enfin pour inciter et encourager les catalogueurs à enrichir les fichiers d'autorité.

## **2.4. COMPARAISON AVEC UNE AUTRE STRUCTURE : LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DU MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (BCM)**

Afin de cerner de manière plus large les demandes des catalogueurs pour les modes de création des vedettes RAMEAU, il nous a semblé souhaitable d'élargir notre analyse à une autre structure, dans le but de comparer différentes pratiques. Le choix de la BCM s'est effectué de manière assez naturelle : c'est en effet, un des établissements qui fait le plus de propositions au FNPR après la BnF : ainsi, en 2006, le service de la BFL a fait 216 propositions, la bibliothèque de pharmacie de Montpellier, 135 propositions, et la BCM, en deuxième position des BU, 115 propositions (sur un total de 1485 propositions dans l'année, pour 79 bibliothèques participantes). La BCM a effectué 17 % des propositions faites par les BU en 2006, et 7,7 % du total des propositions.

### **2.4.1. Analyse des propositions de la Bibliothèque centrale du Muséum dans le FNPR**

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et juin 2008, la BCM a formulé 1642 propositions au FNPR. La grande majorité de ces propositions est concentrée sur les domaines scientifiques

(1570 propositions sur un total de 1642), ce qui est logique compte tenu de la spécialisation de la bibliothèque : en effet, **la BCM est CADIST en botanique, zoologie, biologie végétale et animale depuis 1982 et en paléontologie depuis 2006**. Les propositions sont relativement nombreuses en paléontologie (code domaine 560 : 64 propositions) et en biologie (domaine 570 : 44 propositions). Mais ce sont la botanique et la zoologie qui concentrent le plus de propositions :

- 424 propositions pour la botanique (code domaine 580) de 2000 à juin 2008.
- 1014 propositions pour la zoologie (code domaine 590) sur la même période.

(voir **Tableau 1**) :

<b>Propositions dans le domaine des 5XX</b>		
<b>Code</b>	<b>Domaine</b>	<b>Nombre de notices</b>
510	Mathématiques	1
520	Astronomie	2
530	Physique	1
540	Chimie	3
550	Sciences de la Terre	17
560	Paléontologie	64
570	Biologie. Ecologie.	44
580	Botanique	424
590	Zoologie	1014
<b>Total</b>		<b>1570</b>

**Tableau 1**

L'analyse du statut des propositions de 2000 à 2008 montre que le taux de refus est très faible : 5,4 % pour la botanique et 4 % pour la zoologie.

### **2.4.2. Entretien avec Cécile Berthon, correspondante RAMEAU à la BCM, le 09/06/2008**

Cécile Berthon est chargée de catalogage à la BCM ; elle est également correspondante RAMEAU de la bibliothèque.

La BCM et les bibliothèques spécialisées du Muséum cataloguent dans le SUDOC, via le logiciel WinIBW. Leur SIGB local est Horizon.

La bibliothèque centrale et les bibliothèques de laboratoires comptent 16 catalogueurs au total, mais tous ne sont pas habilités à cataloguer dans le SUDOC (ils cataloguent alors en interne, dans Horizon).

La bibliothèque acquiert un volume important de documents dans les disciplines pour lesquelles elle est CADIST, notamment en langue étrangère. Ce sont ces documents qui, n'étant présents sur aucune autre base française, suscitent le plus de propositions de créations RAMEAU.

Lorsque les catalogueurs sont confrontés à un besoin de création pour indexer l'ouvrage qu'ils cataloguent, ils en réfèrent à la correspondante RAMEAU, par un mail où ils précisent le ou les termes à créer. Parallèlement, ils saisissent une notice succincte dans WinIBW, comportant le numéro de notice de l'ouvrage à indexer et une proposition

de vedette. La correspondante RAMEAU fait alors les recherches terminologiques et scientifiques nécessaires afin de compléter la proposition : vérification de la forme retenue, recherche de termes exclus et de termes génériques, sources de référence correspondant au terme examiné. Elle complète l'amorce de notice dans WinIBW en fonction des résultats de ses recherches, puis saisit la proposition dans le formulaire du FNPR.

La notice du SUDOC comportera alors la mention « Cette notice a fait l'objet d'une proposition au Centre national RAMEAU. Elle est en attente de validation », mais pourra néanmoins être librement utilisée par les catalogueurs pour leurs besoins. Si la proposition est validée ou ajustée, la nouvelle notice écrase la notice provisoire. Si elle est refusée, la correspondante supprime la notice provisoire et saisit elle-même une nouvelle notice, en tenant compte des indications du Centre national RAMEAU.

Les demandes de modifications portent essentiellement sur le rajout de termes exclus (variantes de formes, sous-genre ou sous-espèce, qui ne sont pas entrés comme vedettes à part entière).

La correspondante RAMEAU de la BCM n'a pas de relation avec le Centre national RAMEAU en dehors des demandes de créations transmises via le FNPR.

Les vedettes non gérées par RAMEAU sont créées librement par les catalogueurs. C'est l'ABES qui, ensuite, les récupère et les valide. La BCM ne conserve donc pas de traces ni de statistiques de ces créations.

#### **Outils utilisés pour les demandes de créations :**

- sur la forme : guide méthodologique SUDOC (Catalogage des notices d'autorité : proposition RAMEAU)

- sur le fonds : bases de données spécialisées

##### **ex. pour la botanique :**

ITIS : [www.cbif.gc.ca](http://www.cbif.gc.ca)

GBIS [Global Biodiversity Information Facility] : [www.gbif.org](http://www.gbif.org)

Species2000 : [www.sp2000.org](http://www.sp2000.org) ; [www.catalogueoflife.org](http://www.catalogueoflife.org)

IUCN : [www.iucnredlist.org/](http://www.iucnredlist.org/)

[www.cites.ecologie.gouv.fr/](http://www.cites.ecologie.gouv.fr/)

##### **pour la zoologie :**

GBIS [Global Biodiversity Information Facility] : [www.data.gbif.org/](http://www.data.gbif.org/)

[www.zoobank.org](http://www.zoobank.org);

ITIS Taxonomic Database : [www.cbif.gc.ca/](http://www.cbif.gc.ca/)

Avibase (pour les oiseaux) : [www.bsc-eoc.org/avibase/](http://www.bsc-eoc.org/avibase/)

Fishbase (pour les poissons) : [www.fishbase.org](http://www.fishbase.org)

Liste rouge de l'IUCN : [www.iucnredlist.org/](http://www.iucnredlist.org/)

Recherche d'équivalents LSCH

#### **Liens :**

Une demande de création pour un terme spécifique génère souvent la nécessité de créer une ou plusieurs autres notices liées. La botanique et la zoologie étant organisées selon une classification arborescente (espèce, genre, famille, ordre, classe), il faut souvent

reconstituer toute la hiérarchie pour un seul taxon. Si les maillons de la classification existent déjà dans RAMEAU, il suffit de lier la proposition, en TG ou TS, à leurs notices, sinon il faut également les créer. Les taxons intermédiaires (sous-espèces ou sous-ordres) ne font pas l'objet de propositions de vedettes, ils sont entrés le cas échéant en termes exclus.

### **Formations :**

La correspondante a été formée en interne par son prédécesseur. Elle n'a pas bénéficié de formation particulière à l'indexation dans les disciplines scientifiques.

Les chercheurs et spécialistes des domaines à indexer sont rarement sollicités.

### **Besoins et difficultés exprimés :**

- Problème de choix entre forme française et latine. RAMEAU préconise l'usage du français si une forme attestée existe. Sinon, il faut choisir la forme retenue dans les documents de référence, mais quelques ambiguïtés subsistent. Les refus ou ajustements de propositions portent souvent sur un désaccord terminologique.
- Une liste de documents ou bases de données de référence classées par discipline, serait la bienvenue. Si le catalogueur connaît bien les sources spécifiques au domaine dans lequel il indexe le plus souvent, il est parfois désarmé devant un document qui sort de ses champs de compétence. Par ailleurs, la notice validée par le CNR comporte parfois des mentions de sources différentes de celles indiquées par la correspondante RAMEAU.

### **Les demandes des catalogueurs concernant la création des vedettes RAMEAU s'expriment selon plusieurs approches :**

- une meilleure visibilité des circuits de création des notices dans la documentation professionnelle, afin de faciliter le travail au quotidien
- une modélisation de la construction de certains types de vedettes, pour lesquelles il n'existe pas de consignes claires
- un outil pédagogique, clair et accessible, afin d'inciter et d'encourager les catalogueurs, particulièrement les débutants, à enrichir les fichiers d'autorité.

### III. Propositions pour la mise en place du dispositif

---

Pour mettre en place le dispositif d'aide à la création des notices d'autorité RAMEAU, nous décrirons dans un premier temps les circuits de création des vedettes, en rappelant pour chaque catégorie de vedettes les outils à la disposition des catalogueurs, ainsi que les instances de conseil et de validation. Pour chaque type de vedettes, nous donnerons des exemples qui serviront de modèles à leur établissement. Nous obtiendrons ainsi une typologie des notices d'autorité qui peuvent être créées, classées selon le circuit à emprunter pour leur établissement.

Les cas particuliers ou complexes de chaque catégorie de la typologie feront ensuite l'objet d'une modélisation, qui développera les « points d'attention » à retenir. Dans le cadre de ce travail, nous avons choisi de développer la construction des vedettes multiples dans le domaine de la littérature, qui faisaient l'objet d'une demande dans le service.

Ces outils seront mis à la disposition des catalogueurs au sein des documents pédagogiques de la base de production du service de la BFL.

#### 3.1. RAPPEL DES CIRCUITS DE CRÉATION

Il existe deux circuits de création de notices RAMEAU : pour certains types de vedettes, il faut obligatoirement faire une proposition au Fichier national des propositions RAMEAU (FNPR), qui sera traitée par les équipes du Centre national RAMEAU, et *in fine*, soit intégrée dans la liste d'autorité RAMEAU (avec des ajustements éventuels comme l'ajout de termes exclus ou de termes génériques, etc.), soit refusée. Pour d'autres types de vedettes, les catalogueurs peuvent créer librement les notices, lors de l'indexation, pour leurs propres besoins. Ces vedettes seront alors automatiquement entrées dans la liste d'autorité RAMEAU, après relecture par la coordinatrice RAMEAU du service.

Dans le service BFL, ces deux modes de création passent toutefois par des circuits de relecture et de validation qui garantissent leur conformité aux normes et leur cohérence par rapport à la liste d'autorité.

On peut donc représenter la typologie des créations RAMEAU sous la forme d'un tableau<sup>24</sup> :

---

<sup>24</sup> NB : Pour permettre une meilleure navigation dans le dispositif, les entrées « bleutées » du tableau ci-dessous sont « cliquables » ; elles sont liées au chapitre correspondant à la vedette développé plus bas.

	<u><a href="#">FNPR</a></u>	<u><a href="#">Hors FNPR</a></u>
<b>Noms communs</b>	Noms communs (sauf vedettes multiples)	Vedettes multiples <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u><a href="#">vedettes complétées par un adjectif</a></u></li> <li>- <u><a href="#">vedettes suivies de subdivisions affranchies</a></u></li> </ul>
<b>Noms propres</b>	Evénements historiques	<u><a href="#">Noms de personnes</a></u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- personnes</li> <li>- familles,</li> <li>- dieux et déesses,</li> <li>- personnages mythologiques, légendaires et fictifs</li> </ul>
		<u><a href="#">Collectivités</a></u>
		<u><a href="#">Titres</a></u>
<b>Noms propres typés noms communs</b>	Ethnonymes	<u><a href="#">Animaux célèbres</a></u>
		<u><a href="#">Marques</a></u>
		<u><a href="#">Noms astronomiques</a></u>
		<u><a href="#">Evénements</a></u>
		<u><a href="#">Prix et récompenses</a></u>
		<u><a href="#">Noms propres de choses</a></u>
<b>Noms géographiques</b>	Noms géographiques suivis de subdivisions chronologiques	<u><a href="#">Matériels et équipements</a></u>
		<u><a href="#">Noms géographiques non suivis de subdivisions chronologiques</a></u>

### 3.2. CRÉATIONS BFL PASSANT PAR LE FNPR :

Doivent faire l'objet d'une proposition au FNPR :

- Les **noms communs** (étiquette 166), à l'exception des vedettes multiples.  
Exemples :

166    Cosmopolitisme  
166    Ufologues  
166    Silence dans la Bible  
166    Cuisine (navets)

- Les **événements historiques**. Exemple :

166    Opération Catapult (1940)

- Les **ethnonymes**

166    Sena (peuple d'Afrique)

- Les **noms géographiques suivis de dates spécifiques**. Il peut s'agir de noms géographiques où a eu lieu un événement historique. Exemple :

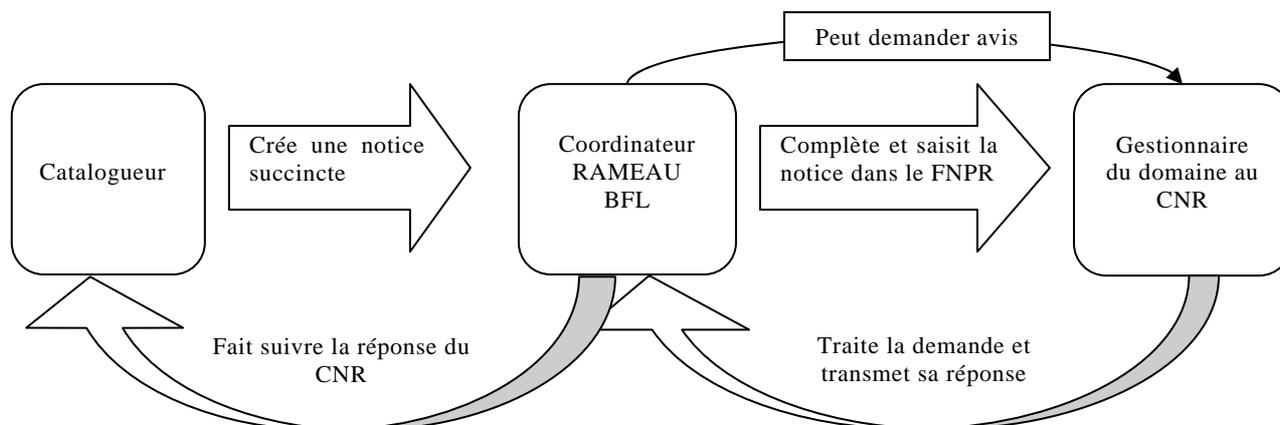
Ou de catastrophes naturelles (inondations, éruptions volcaniques...). Exemple :

167 Fournaise, Piton de la (Réunion ; volcan) – Éruption (2007)

Pour créer ce type de vedettes, le catalogueur recherche d'abord dans la liste d'autorité s'il existe un doublon sémantique pour le terme désiré. Il effectue ensuite les recherches nécessaires dans les ouvrages de référence pour établir la forme retenue de la vedette, et les éventuelles formes exclues. Enfin, il adresse au correspondant RAMEAU du service une notice succincte, en indiquant bien les sources de la vedette proposée et l'ouvrage à indexer. Le correspondant RAMEAU se chargera ensuite de compléter ou modifier si nécessaire la proposition de vedette, puis de la saisir dans le FNPR et ainsi de la transmettre au Centre national RAMEAU. Le catalogueur ayant fait la demande sera informé de la suite donnée à sa proposition dès que le Centre RAMEAU l'aura traitée.

On pourra envisager l'envoi d'un ouvrage à l'appui de la demande, uniquement si cela est strictement nécessaire (ouvrage jugé particulièrement important, problème spécifique d'indexation), suivant la procédure actuellement en vigueur. Dans tous les autres cas, le catalogueur prendra la précaution de faire des photocopies des pages intéressantes de l'ouvrage objet de la proposition, qui pourront être envoyées au responsable du domaine concerné soit immédiatement, soit sur réclamation.

#### Schéma du circuit de proposition :



Deux types de demandes sont possibles dans le FNPR :

### 3.2.1. Demande de création

Dans ce cas il y a parallèlement :

- **une notice d'autorité succincte** (forme de la vedette et formes exclues si nécessaire, sans aucun lien d'autorité) créée et validée dans le SI, ce qui permet la validation de la notice bibliographique indexée avec cette autorité. Cette notice pourra cependant être éventuellement modifiée ou supprimée ensuite. Dans ce dernier cas, le correspondant délègue cette autorité de la notice bibliographique et demande la suppression de la notice d'autorité au coordinateur de la cohérence générale de l'indexation.

- **une proposition aussi complète que possible saisie dans le FNPR** par l'un des deux correspondants du service inscrits au Fichier.

### 3.2.2. Demande de modification

Les demandes de modification doivent concerner uniquement la terminologie : modification de la forme de la vedette, ajout ou modification de termes exclus, ou la possibilité d'ajouter des subdivisions géographiques aux têtes de vedettes.

Dans ce cas il y a uniquement proposition dans le FNPR :

- **la notice d'autorité reste utilisable telle quelle**, ce qui n'a aucune incidence sur la validation de la notice bibliographique comportant cette autorité.

- **une proposition aussi complète que possible est saisie dans le FNPR** par l'un des deux correspondants du service inscrits au Fichier.

Les modifications mineures, les demandes portant sur la syntaxe, sur les relations sémantiques entre vedettes (liens génériques, spécifiques, associatifs), ainsi que sur les subdivisions (création ou modification d'emploi, en principe exceptionnelles), sont à adresser à la coordinatrice RAMEAU du service, qui les transmettra aux gestionnaires des domaines concernés au CNR, par messagerie électronique ou lors d'entretiens.

## 3.3. CRÉATIONS BFL NE PASSANT PAS PAR LE FNPR

Les types de vedettes suivantes peuvent être créés librement par les catalogueurs, dans le SI, pour les besoins de l'indexation. Cependant, elles doivent être établies conformément à un certain nombre de règles énoncées dans les chapitres correspondants du *Guide d'indexation RAMEAU* et en cohérence avec les fichiers d'autorité de la BnF.

Pour établir les formes retenues et rejetées des vedettes, les catalogueurs se reportent aux ouvrages de référence des domaines concernés. Ils peuvent demander conseil auprès des collègues ou de la coordinatrice RAMEAU.

Ces vedettes sont relues dans l'index des créations RAMEAU du service, par la coordinatrice RAMEAU ou sa suppléante. Elles apparaissent sur le listing relu par le Centre national Rameau et/ou la responsable de la coordination RAMEAU du département de l'information bibliographique et numérique.

### 3.3.1. Noms propres

Un nom propre est un nom qui s'applique à un individu, un objet unique, une réalité individuelle (par opposition au nom commun qui correspond à une classe, une idée générale, un sens)<sup>25</sup>.

---

<sup>25</sup> REY-DEBOVE, Josette et REY, Alain (Dir.) *Le nouveau Petit Robert*. Paris : Dictionnaires le Robert, 2002.

La liste d'autorité RAMEAU comprend des noms propres, mais ceux-ci ne sont pas gérés par RAMEAU, à l'exception des noms géographiques suivis de subdivisions chronologiques, des ethnonymes et des événements historiques.

Les noms propres (hormis ces trois exceptions) sont par conséquent libres de création par les catalogueurs. Toutefois, pour des raisons de cohérence et de lisibilité bibliographiques, l'établissement de ces vedettes doit respecter un certain nombre de critères fondés sur :

- les normes AFNOR<sup>26</sup> :
- les formes retenues par les fichiers d'autorité de la BnF (personnes, collectivités, titres)
- les règles énoncées dans certains chapitres du Guide d'indexation.

On distingue deux catégories de noms propres :

- les noms propres typés comme des noms propres
- les noms propres typés comme des noms communs

### Noms de personnes (étiquette 160)

La catégorie des « noms de personnes », libres de création, comprend :

- les **personnes « physiques »**, suivies de subdivisions. Exemple :

160 Tocqueville, Alexis (1805-1859) -- Archives

- les **familles** (pour des ouvrages portant sur au moins quatre membres d'une même famille). Exemple :

160 Hugo (famille)

- les **dieux et déesses**, non suivis de subdivision, mais complétés par un qualificatif. Exemple :

160 Amitābha (divinité bouddhique)

- les **personnages légendaires, mythologiques et fictifs**, non suivis de subdivision, mais complétés par un qualificatif. Exemple :

160 Jones, Indiana (personnage fictif)

160 Brok et Chnok (personnages fictifs)

(S'il s'agit de « couples fictifs », les deux noms sont à traiter ensemble).

**NOTA BENE** : les personnages mythologiques, légendaires, fictifs ou bibliques suivis de la mention « dans la Bible », « dans le Coran » ou autre texte liturgique ou sacré, doivent faire l'objet d'une proposition.

---

<sup>26</sup> Les normes de référence pour ces types de vedettes sont :  
NF Z44-060 : Collectivités  
NF Z44-061 : Noms de personnes et titre uniformes  
NF Z44-079 : Titres musicaux

## Noms de collectivités (étiquette 161), suivis de subdivisions

Ces vedettes, également libres de création, sont à établir en conformité à la norme NF Z44-060, qui les définit comme tels : « toute organisation ou groupe de personnes ou d'organisations **identifié par un nom particulier**, y compris les groupes ou manifestations temporaires ayant un nom ».

Exemples :

- 161 Bibliothèque municipale (Rouen) -- Manuscrits. Ms. gg8
  - 161 Compagnie de Jésus. Province (France). Archives -- Manuscrits. Ms. G
- Su 22

## Titres

La catégorie des titres comprend :

- les **titres propres d'anonymes** (étiquette 163). Exemple :

163 Cantilène de sainte Eulalie *forme internationale français*

- les **titres de publication en série** (étiquette 164). Voir les règles développées dans le chapitre « Publications en série » (Règles d'indexation). Exemple :

164 Sex to sixty (périodique)

- les **titres uniformes textuels** (étiquette 165). Exemple :

165 Bible -- Versions françaises -- Port-Royal

Les titres d'œuvres sont à établir en cohérence avec le fichier d'autorité Titres de la BnF et en accord avec les normes NF Z 44-061 et NF Z 44-079.

Pour les livres liturgiques et sacrés, il faut se référer au fichier d'autorité Titres uniformes (et la norme NF Z 44-061).

## Les noms propres typés noms communs (étiquette 166)

Il n'est pas nécessaire de faire une proposition au FNPR pour ce type de vedettes, à l'exception des ethnonymes.

Cette catégorie de vedettes un peu particulière comprend :

- les **animaux célèbres**, avec une précision au type d'animal. Exemple :

166 Seabiscuit (cheval de course)

- les **noms astronomiques**, qualifiés, si nécessaire, par le type d'objet correspondant (au singulier). Exemple :

166 Chiron (astéroïde)

- les **événements** : prix et récompenses, événements sportifs... Exemple :

166 Transat 6,50 Charente-Maritime-Bahia

166 Cocarde d'or (tauromachie)

166 Mille kilomètres de Paris

- les **noms propres de choses** (véhicules...). Exemple :

166 Le Commerce de Marseille (corvette)

- les **matériels et équipements**, qualifiés, si nécessaires, par le type d'équipement. Exemple :

166 K-278 (sous-marin nucléaire)

166 Samsung (appareils-photo)

- les **marques** : il y a dans la liste d'autorité des notices de marques déposées destinées à être transférées dans un fichier « Marques ». Exemple :

166 Camel (marque déposée)

**NOTA BENE** : les **logiciels et systèmes informatiques** ne doivent pas, pour l'heure, faire l'objet de propositions au FNPR, mais ce circuit est en passe d'être modifié. Le Centre national RAMEAU est en effet en cours d'élaboration d'une nouvelle règle concernant ce type de vedettes, qui devrait prochainement être intégré au FNPR.

### **Les noms géographiques non suivis de subdivisions chronologiques spécifiques (étiquette 167)**

Ils comprennent :

- les **noms de la géographie physique** : « accidents géographiques » (mers, lacs, cours d'eau, montagnes, forêts, déserts, continents, etc.), zones climatiques, etc. :

167 Dourdou (France ; cours d'eau)

- les **noms de la géographie physique ne constituant pas une collectivité territoriale** : constructions humaines (monuments, ouvrages d'art, voies de communication), toponymes habités ou non, groupes de pays :

167 Le Pouldu (Finistère) -- Chapelle Notre-Dame-de-la-Paix

167 Rouen (France) -- Pont Gustave Flaubert

167 Jourdain, Vallée du

- Les **collectivités territoriales** présentes ou passées (Etats, divisions administratives, communes) :

167 Kolgouïev (Russie)

167 Kagoshima (Japon ; département)

167 Damgan (Morbihan)

- Les **mythes géographiques** et **lieux imaginaires**. Exemples :

167 Atlantide

167 Terre du Milieu (lieu imaginaire)

167 Yoknapatawpha County (lieu imaginaire)

- Les **villes anciennes** et **sites archéologiques**

167 Fanongoavana (Madagascar ; site archéologique)

**NOTA BENE** : Les constructions qui correspondent à des collectivités sont désignées par des vedettes de collectivités.

Les constructions humaines qui ne correspondent à aucune collectivité sont considérées comme noms géographiques.

Lorsqu'une collectivité occupe un monument, on établit deux vedettes reliées par un lien associatif (TA). Exemple :

167 Paris (France) -- Hôtel d'Avejan

320 Centre national du livre (France)

### 3.3.2. Vedettes multiples

Certaines vedettes peuvent être complétées d'une façon définie par RAMEAU (nature et forme) : ce sont les « multiples ». Ces vedettes peuvent être créées librement par les catalogueurs pour leurs besoins locaux, mais en suivant les règles énoncées par RAMEAU.

#### Vedettes complétées par un adjectif

Le site RAMEAU indique que :

*Têtes de vedettes comme subdivisions peuvent être complétées par un adjectif. Les vedettes qui peuvent ainsi se décliner, ainsi que la nature des adjectifs utilisables, sont toujours signalées mais de façon diverse, selon les domaines. Elles sont indiquées :*

- dans la liste d'autorité : par la présence de renvois généraux d'équivalence et/ou de vedettes comportant une note d'application
- dans le Guide d'indexation : par une règle exposée dans un chapitre et/ou par une mention dans les listes de subdivisions<sup>27</sup>.

Il n'existe pas de document synthétique recensant les types de vedettes qui sont ainsi déclinables en multiples : dans tous les cas, il est donc nécessaire de bien prendre connaissance :

- du chapitre correspondant au domaine concerné dans le *Guide d'indexation RAMEAU*

---

<sup>27</sup> Voir le site RAMEAU : [http://rameau.bnf.fr/utilisation/rameau1\\_2.htm#ancre\\_124](http://rameau.bnf.fr/utilisation/rameau1_2.htm#ancre_124) [Consulté le 10/09/2008].

- des notes d'application des vedettes pour savoir quels types d'adjectifs éventuels elles acceptent.

Une « vedette multiple » est donc une vedette suivie d'un **adjectif déjà présent dans la base**. Il peut s'agir d'un adjectif de nationalité, ethnique, de langue, de civilisation, de périodisation, de religion, de style. Voir, pour chaque type d'adjectif, le chapitre correspondant dans le *Guide d'indexation RAMEAU* : « Ethnonymes », « Histoire », « Art », « Préhistoire », « Religions ».

La forme de ces adjectifs doit toujours correspondre à une tête de vedette qui figure dans la liste d'autorité. Si ce n'est pas le cas, il faut obligatoirement faire une proposition de création au FNPR.

Exemple : dans la liste d'autorité, il est indiqué que la vedette « bijoux » admet l'adjectif de civilisation. La vedette « Moghols (dynastie) » existe dans la liste d'autorité. Je peux donc créer librement :

166 Bijoux moghols

En règle générale, l'**adjectif de nationalité** appliqué à une catégorie de personne sert à désigner les ressortissants d'un pays se trouvant à l'étranger. Exemple :

166 Soldats cubains  
202 Sous cette vedette, obligatoirement suivie d'une subdivision géographique ou de la subdivision : À l'étranger, directement ou après une subdivision de sujet, on trouve les documents sur les soldats cubains hors de Cuba. Les documents sur les soldats cubains à Cuba se trouvent sous des vedettes-matière telles que : Soldats -- Cuba ; Soldats -- [Subdivision de sujet] -- Cuba ; etc.

De même, l'adjectif de nationalité sert généralement à désigner une activité délocalisée à l'étranger. Exemple :

166 Sculpture italienne  
202 Sous cette vedette, obligatoirement suivie, directement ou après une subdivision de sujet, d'une subdivision géographique ou de la subdivision À l'étranger, on trouve les documents sur la sculpture italienne à l'étranger

Le cas du [domaine de la littérature](#), toutefois, est un peu particulier. Les vedettes multiples comportant un adjectif de nationalité servent à *localiser* les littératures – en effet, les vedettes de littérature « pures » (« littérature », « poésie », « théâtre ») n'admettent pas la subdivision géographique. Ainsi, pour désigner la littérature produite en République tchèque, on aura :

166 Littérature tchèque

et non pas « Littérature – République tchèque ».

### **Vedettes matière construites utilisant des subdivisions affranchies**

Les subdivisions affranchies, applicables à certains domaines ou types de vedettes, servent à exprimer les facettes d'une notion, ou la forme d'un document

Certaines subdivisions affranchies peuvent être librement complétées par les catalogueurs, **par une catégorie de vedettes, une date, un sujet ou un domaine**<sup>28</sup>. Elles figurent dans *Guide d'indexation*, aux chapitres correspondants à leur domaine. Par exemple, on peut construire des subdivisions du type « Dictionnaires [adjectif de langue] » ; « Influence sur [adjectif de langue] » (applicable aux langues) :

Français (langue) -- *Dictionnaires swahili*  
Arabe (langue) -- *Influence sur le Swahili*

Certaines vedettes de musique peuvent également être suivies d'un qualificatif de distribution instrumentale ou vocale.

### **3.4. PROPOSITION DE MODÉLISATION D'UN TYPE DE VEDETTE : LA LITTÉRATURE ET LES MULTIPLES**

L'analyse des propositions et des créations, et le recueil des besoins des catalogueurs ont fait apparaître certaines ambiguïtés concernant la construction des vedettes multiples, en particulier dans le domaine de la littérature. Ce domaine est en effet quelque peu particulier dans son usage des multiples, et il paraît nécessaire de clarifier certains points. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de commencer ce dispositif de modélisation par ce type de vedette, et cet exemple pourra servir de base de travail pour la poursuite du chantier.

Par ailleurs, ce travail vise non seulement à établir des modèles pour la création des vedettes, mais également à mettre en valeur l'arborescence qui organise le langage. Les liens aux termes génériques, spécifiques et associés constituent en effet des points d'accès importants pour la recherche documentaire. Une révision générale du vocabulaire est en cours au Centre national RAMEAU, et certains domaines ont ainsi été mis à plat et harmonisés.

#### **3.4.1. Les littératures**

Les adjectifs de nationalité, de région du globe, d'ethnie, de langue, de religion, de civilisation, de style, dès lors qu'ils sont présents dans la liste, peuvent constituer des multiples dans les domaines de la littérature et des genres littéraires.

Néanmoins, les adjectifs de nationalité ou géographiques ne jouent pas, dans ces domaines, le même rôle que dans les autres domaines : ils permettent de localiser les vedettes de littératures et de genres littéraires, qui n'admettent pas la subdivision géographique.

#### **Littérature + adjectif de nationalité**

C'est le cas où l'adjectif n'exprime qu'une nationalité ou une ethnie (sans connotation de langue). Exemple :

Littérature brésilienne

---

<sup>28</sup> Voir le *Guide d'indexation RAMEAU*, p. 27.

Cette vedette exprime toute littérature produite au Brésil, quelle que soit la langue : en effet, l'adjectif de nationalité a un sens linguistique implicite lorsqu'il s'agit de pays qui n'ont qu'une langue officielle, ou une langue largement majoritaire (ici, la mention « en langue portugaise » ou « lusophone » est donc sous-entendue).

Pour créer cette vedette, je vérifie dans la liste d'autorité si la notion géographique qui se réfère à l'adjectif (l'Etat « Brésil ») existe déjà dans la base. Si c'est le cas, je peux créer cette vedette librement. Sinon, je dois préalablement faire une proposition pour cet ethnonyme au FNPR.

### **Littérature + adjectif de nationalité et de langue**

D'après le *Guide d'indexation RAMEAU* (chapitre « Littérature »), quand l'adjectif de nationalité se confond avec l'adjectif de langue, il a un sens à la fois national et linguistique. Exemple :

Littérature anglaise

Cette vedette désigne à la fois toute littérature produite en Grande-Bretagne, quelle que soit la langue, et la littérature anglaise en anglais.

L'adjectif de nationalité peut être accolé à la vedette « littérature », suivant les règles de construction énoncées dans le *Guide d'indexation*, puisque l'ethnonyme « anglais » existe dans la liste d'autorité.

**NOTA BENE** : Pour les littératures des anciennes colonies, on emploie l'adjectif de nationalité actuel (même pour la période coloniale). De même, pour la littérature des territoires d'outre-mer, on utilise l'adjectif territorial.

### **Littérature + adjectif de langue**

Les vedettes de littératures peuvent être complétées par un adjectif de langue, de groupe de langue ou de dialecte. Pour ce type de construction, on établira un lien associatif (TA) à la langue. Exemple :

166 Littérature gaélique  
TA Gaélique (langue)

Quand une langue est la langue principale de plusieurs pays (par exemple, l'anglais), on utilisera des expressions du type :

166 Littérature anglophone  
TS Littérature anglaise  
TS Littérature américaine  
TS Littérature africaine de langue anglaise  
Etc.

qui désigne alors l'ensemble des littératures d'expression anglaise dans le monde. Ces vedettes doivent être réservées aux recueils comprenant la littérature de plus de trois pays de la langue en question.

Elles n'admettent pas de subdivision géographique.

## Littérature + adjectif de nationalité + adjectif de langue

S'il existe plusieurs langues officielles dans le pays, la vedette multiple « Littérature + adjectif de nationalité » peut être complétée par la précision « **de langue [adjectif de nationalité]** ». Pour ce type de vedette, on établira deux liens génériques : l'un à la littérature du pays, l'autre à la littérature de la langue mentionnée. Exemple :

166 Littérature camerounaise de langue anglaise  
TG Littérature camerounaise  
TG Littérature anglophone

On procédera de même pour les littératures développées à l'échelle nationale par des minorités linguistiques importantes. Exemple :

166 Littérature américaine de langue espagnole  
TG Littérature américaine  
TG Littérature hispanophone

On obtient alors, en quelque sorte, un « double multiple ».

### 3.4.2. Les contes

La modélisation de la création de multiple concernant la vedette « contes » étaient une demande formulée par le service (cf. analyse des besoins).

D'après la définition de l'encyclopédie Larousse,

*Le conte représente une des plus anciennes formes de littérature populaire de transmission orale. Expression de mythes humains universels, il se distingue du roman et de la nouvelle par sa forme de récit parlé, trahissant la présence constante de l'auteur.*

Les « contes », en effet renvoient à la fois à un peuple (dimension ethnologique), à une tradition orale, et à une littérature.

Se posent alors deux questions :

- une vedette multiple de conte doit-elle être établie avec un adjectif de langue, d'ethnie, ou de nationalité ?
- Quels liens doit-on établir pour ce type de vedette ?

### Contes + adjectif

La liste d'autorité RAMEAU indique que sous la vedette « Contes », « on trouve les recueils de contes traditionnels (sans auteurs connus) de diverses langues ou nationalités. [...] ». La notice renvoie également aux vedettes du type « Contes [adjectif de langue ou de nationalité] », par exemple : « Contes français ».

La vedette « contes [adjectif de langue] » est réservée à l'indexation de documents écrits dans la langue en question. Par exemple :

Contes bretons

sera utilisé pour des recueils de contes *en breton*. Les contes de tradition bretonne traduits ou adaptés en français seront indexés par :

Contes français – France -- Bretagne (France)

Les adjectifs renvoyant à une tradition régionale ne doivent donc être utilisés que si l'ouvrage est écrit dans la langue ou le dialecte en usage dans cette tradition régionale. En revanche, on utilisera l'adjectif territorial pour les contes issus des territoires d'outre-mer. Exemple :

Contes martiniquais

Pour des contes écrits dans des langues en usage dans plusieurs pays, on pourra utiliser des structures du type : « Contes [adjectif de nationalité] de langue [adjectif de langue]. Ainsi, on dira :

Contes belges de langue française

Et non « Contes français – Belgique ».

### **Arborescence de la vedette**

Les liens hiérarchiques d'un domaine ou d'une notion conditionnent souvent le sens qu'on lui attribue dans la liste d'autorité. En l'occurrence, pour les contes, un lien à la langue précisera si la vedette a une portée linguistique, par exemple. La cohérence d'une arborescence a aussi des répercussions sur l'indexation ; elle évite de lier un document à plusieurs vedettes du même registre sémantique, hiérarchisées dans la liste d'autorité.

Pour les vedettes du type « Contes [adjectif de nationalité] », on établira un lien générique (TG) à :

- « Littérature populaire [adjectif de nationalité] »

En liens spécifiques (TS), on ajoutera éventuellement les types de contes issus des différentes traditions régionales du pays. Exemple :

Contes américains

TG Littérature populaire américaine  
TS Contes noirs américains  
TS Contes indiens  
TS Contes hispano-américains  
Etc.

Pour les contes écrits dans une langue régionale, on établira un lien générique (TG) :

- à « contes [adj de nationalité du pays où se trouve la région] »
- à la langue régionale ou au dialecte
- à « littérature populaire [adj région ou langue] »

Ainsi, pour « Contes bretons », on aura :

Contes bretons

TG Contes français  
TG Breton (langue)  
TG Littérature populaire bretonne

### 3.5. SUITES DU PROJET ET ÉCHÉANCIER

Ce dispositif sera complété, dans le cadre de la démarche qualité du catalogue, de fiches modèles pour l'ensemble de la typologie des vedettes matières RAMEAU. Ce travail sera entrepris au cours de l'automne 2008.

Il sera également enrichi au fur et à mesure des difficultés rencontrées et exprimées par les catalogueurs, et pourra être modifié selon les nouvelles orientations du référentiel RAMEAU. Il sera soumis à une évaluation par les catalogueurs, au regard des apports pour leur travail quotidien.

Pourront également y être ajoutés des exercices pratiques, pour l'autoformation ou la formation interne des catalogueurs.

Enfin, un référentiel des sources et ouvrages d'autorité pour l'établissement des formes des vedettes matières viendra compléter le dispositif.

Actions	Calendrier
Mise en ligne de la 1 <sup>e</sup> version du dispositif et communication, par mail, de la disponibilité de cet outil à l'ensemble du service	Septembre 2008
Enrichissement du dispositif par la modélisation des différents types de vedettes	Automne 2008
Ajout d'exercices pratiques : 2 possibilités de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"><li>- formations ponctuelles</li><li>- plate-forme d'autoformation</li></ul>	Fin 2008
Evaluation du dispositif : <ul style="list-style-type: none"><li>- par les catalogueurs</li><li>- au regard de l'analyse des erreurs (typologie des erreurs)</li></ul>	Début 2009
Evolution du dispositif : <ul style="list-style-type: none"><li>- en fonction des difficultés rencontrées par les catalogueurs</li><li>- en fonction des orientations du CNR (circuit des vedettes de systèmes informatiques, par exemple)</li><li>- ajout d'un répertoire des ouvrages de référence pour la création des vedettes matières, dans chaque domaine</li></ul>	Courant 2009 – en fonction des besoins

De manière plus générale, ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une réflexion sur la qualité de l'indexation, qui sera menée d'ici à fin 2008. Il sera complété par une « typologie des erreurs » rencontrées dans les index RAMEAU, en cours d'élaboration et fondée sur une série d'indicateurs permettant d'évaluer la qualité des notices. La formation et l'information en amont sont donc nécessaires pour anticiper les difficultés, ou y remédier.

## Conclusion

---

« Classer, c'est penser : le travail de catalogage et d'indexation résulte, en premier lieu, de la construction et de l'application d'une terminologie et d'une nomenclature », écrit Christine Jungen<sup>29</sup>. Celles-ci définissent les espaces sémantiques des documents et de leurs contenus, et, ce faisant, délimitent, dans le même temps, des espaces conceptuels. La recherche de correspondance exacte entre un concept, un signe, un objet, a ainsi abouti à exclure des possibilités conceptuelles alternatives. L'enrichissement d'un langage documentaire est donc constitutif de la description conceptuelle d'un livre, d'une collection.

Le dispositif d'aide aux catalogueurs que nous avons proposé, ainsi que le présent mémoire, ont été validés et déposés sur la base de production du service ; ils forment les prémisses d'un chantier plus vaste de modélisation pour la création des différentes vedettes énoncées dans la typologie. Ils ont pris place parmi les documents pédagogiques du service, et feront l'objet de supports pour des formations internes sur l'enrichissement des fichiers d'autorité. Ils sont donc ancrés dans les étapes du processus : documentation / formation / contrôle, qui forment le tronc de la démarche qualité du service.

Ce travail a également une envergure nationale, puisque RAMEAU est un outil susceptible d'être réapproprié, modifié, adapté par les bibliothécaires qui l'utilisent, et si l'on peut croire que le catalogueur indexe seul devant son bureau, les notices qu'il crée sont intégrées dans la liste d'autorité et ont donc vocation, à terme, à être utilisées par d'autres catalogueurs, dans d'autres bibliothèques, pour leurs besoins d'indexation personnels.

---

<sup>29</sup> JUNGEN, Christine, « Classification et histoire : De Gabriel Naudé à RAMEAU », *BBF*, 2006, n° 1, p. 94-95.



# Bibliographie

---

## LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE

BLASSELLE, Bruno et MELET-SANSON, Jacqueline. *La Bibliothèque nationale de France: Mémoire de l'avenir*. Paris : Gallimard, 2006. 175 p.

RENOULT, Daniel, et MELET-SANSON, Jacqueline (dir.). *La Bibliothèque nationale de France : Collections, services, publics*. Paris: Éd. du Cercle de la librairie, 2001. 238 p.

STASSE, François. *La véritable histoire de la Grande Bibliothèque*. Paris: Éd. du Seuil, 2002. 205 p.

## LE DÉPÔT LÉGAL

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Direction des services et des réseaux. Département du dépôt légal. *Réorganisation du Département du Dépôt légal - Mars 2008*. . Paris: BnF, 2008. 6 p.

DELANGLE, Olivier. *Le dépôt légal à la Bibliothèque nationale de France: pour une exhaustivité raisonnée*. Diplôme de Conservateur de Bibliothèque, mémoire d'étude. Villeurbanne : ENSSIB, 2003. 61-XII p.

DELANGLE, Olivier et MAZENS, Sophie. *Le département du dépôt légal à la Bibliothèque nationale de France*. Diplôme de Conservateur de Bibliothèque, rapport de stage. Villeurbanne : ENSSIB, 2003. 21-XIV p.

LEMAÎTRE, Henri. *Histoire du dépôt légal*. Paris: A. Picard et Fils, 1910. LVIII-130 p.

## LA BIBLIOGRAPHIE NATIONALE FRANÇAISE

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Direction des services et des réseaux. Département de l'information bibliographique et numérique. *Journée d'information - débat des utilisateurs des produits bibliographiques*. Compte-rendu des communications prononcées lors de la Journée des utilisateurs du 29 mai 2008. Paris : BnF, 2008. Disponible en ligne :

<http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/infopro.htm> [Consulté le 15 septembre 2008].

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Direction des services et des réseaux. Département du dépôt légal. Service de la bibliographie française livres. *Bibliographie Française Livres - Charte Qualité. Version du 22/05/2008*. Paris: BnF, 2008. 27 p.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Direction des services et des réseaux. Département du dépôt légal. Service de la bibliographie française livres. *Présentation du service*. Paris: BnF, 2008. 1 p.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. *Politique de catalogage*. Disponible en ligne :

[http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/infopro.htm?ancree=catalogage/pol\\_cat.htm](http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/infopro.htm?ancree=catalogage/pol_cat.htm)

[Consulté le 19/09/2008].

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. *Politique d'indexation*. Disponible en ligne :

[http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/infopro.htm?ancree=catalogage/pol\\_cat.htm](http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/infopro.htm?ancree=catalogage/pol_cat.htm)

[Consulté le 19/09/2008].

## LANGAGES DOCUMENTAIRES ET INDEXATION

### Généralités

AITCHISON, Jean et GILCHRIST, Alan. *Construire un thésaurus*. Paris: ADBS éd., 1992. 217 p.

AMAR, Muriel. *Les fondements théoriques de l'indexation : une approche linguistique*. Paris: ADBS éd., 2000. 355 p.

BUNTSCHU, Pierre, NICOULIN, Martin et NUVOLONE, Flavio (dir.). *Bibliothèques et vedettes : principes et pratiques de l'indexation matière dans les pays francophones du nord*. Québec : Presses de l'Université Laval ; Fribourg (Suisse) : Éd. universitaires ; Villeurbanne: École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 1993. 256 p.

CHAUVEINC, Marc. *Le réseau bibliographique informatisé et l'accès au document*. Paris: Éditions d'Organisation, 1982. 295 p.

HUSTACHE, Etienne, MEYER, Annie et STOTZENBACH, Christine. « Salam Lamech ». *Bulletin Des Bibliothèques De France*, 1986, t. 31, n° 3, p. 248-256. 8 p.

JOUGUELET, Suzanne. « Un "réseau" de vedettes matières : le répertoire de l'Université Laval adopté par la Bibliothèque nationale ». *Bulletin Des Bibliothèques De France*, 1983, t. 28, n° 4. p. 383-390. 7 p.

JUNGEN, Christine. « Classification et Histoire : de Gabriel Naudé à RAMEAU ». *Bulletin Des Bibliothèques De France*, 2006, n° 1, p. 94-95.

MANIEZ, Jacques. *Actualité des langages documentaires : les fondements théoriques de la recherche d'information*. Paris: ADBS éd., 2002. 395 p.

MANIEZ, Jacques. *Les langages documentaires et classificatoires : conception, construction et utilisation dans les systèmes documentaires*. Paris: Éd. d'Organisation, 1987. 291 p.

NEET, Hanna-Elizabeth. *A la recherche du mot clé*. Genève: les Ed. Institut d'études sociales, 1989. 187 p.

RICHTER, Noë. *Les langages documentaires encyclopédiques*. Marigné Le Bourg : Éd. de la Queue du chat, 1990. 172 p.

RICHTER, Noë. *Grammaire de l'indexation alphabétique*. Le Mans: Bibliothèque de l'Université du Maine, 1985. 155 p.

RICHTER, Noë. *La pratique de l'indexation*. Le Mans: Bibliothèque de l'Université du Maine, 1986. 146 p.

RICHTER, Noë. *L'indexation alphabétique des matières*. Le Mans: Bibliothèque de l'Université du Maine, 1980. 91 p.

## **RAMEAU**

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Centre national RAMEAU. *Guide d'indexation RAMEAU*. Paris: Bibliothèque Nationale de France, 2004. 645 p.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Direction des services et des réseaux. Centre national RAMEAU. *Journée Nationale d'Information RAMEAU*. Compte-rendu des communications prononcées lors de la Journée nationale RAMEAU du 30 mai 2008. Paris: BnF, 2008. Disponible en ligne : <http://rameau.bnf.fr/informations/journees.htm#interventions> [Consulté le 9 septembre 2008].

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Centre national RAMEAU. *Mémentos RAMEAU*. Paris : BnF, 2008. 86 p.

MINGAM, Michel. « RAMEAU : bilans, perspectives ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2005, t. 50, n°5.

NAUDI, Max et BLONDEAU, Fabrice. « RAMEAU en réseau sur le Web ». *Bulletin Des Bibliothèques De France*, 2000, n° 6, p. 92-93.

## **LA CONDUITE DE PROJET**

MARCHAT, Hugues. *La conduite de projet*. Paris: Eyrolles - Éd. d'Organisation, 2008. VI-271 p.

## Table des annexes

---

**ANNEXE 3 : CONSTRUCTION D'UNE DEMANDE DE CRÉATION AU FNPR  
PAR LA BCM..... 58**

**ANNEXE 3 : CONSTRUCTION D'UNE DEMANDE DE CRÉATION AU FNPR  
PAR LA BCM..... 58**

**ANNEXE 3 : CONSTRUCTION D'UNE DEMANDE DE CRÉATION AU FNPR  
PAR LA BCM..... 58**

# Annexe 1 : Organigramme du service BFL

**Chef de service**  
Anne Bommier-Chasles

Equipe 1 Histoire, Biographies Religion	Equipe 2 Sciences politiques, économiques et juridiques Philosophie, sciences de l'homme et de la société	Equipe 3 Sciences et techniques	Equipe 4 Arts et généralités	Equipe 5 Littérature et langues	Adjointe au chef de service Mathilde Koskas
<i>Chef d'équipe</i> Anne-Marie Rivière (1/2)	<i>Chef d'équipe</i> Virginie Rose (1/2)	<i>Chef d'équipe</i> Nathalie Charrier-Arrighi (1/2)	<i>Chef d'équipe</i> Marie-Claude Ducaud (1/2)	<i>Chef d'équipe</i> Mireille Caplat (1/2)	<b>Secrétariat</b> Christine Leclerc <b>Coordination</b>
<p><i>Religion</i> Corinne Castel (1/2) Gwenola Kubiak (1/2) Julie Lechemin (1/2) Jean-Claude Richard</p> <p><i>Sciences occultes</i> Julie Lechemin (1/2)</p> <p><i>Biographies</i> Khalid Chakor-Alami (1/2) Fabienne Dellus Gwenola Kubiak (1/2) Jean Maury (1/4)</p> <p><i>Histoire, géographie</i> Fatiha Lirzin Lorette Petit Elodie Vollet</p>	<p><i>Sciences politiques, économiques et juridiques</i> Louisa Boukhelifa (1/2) Denis Chemana Céline Gaspard-Kader Christine Patureau Nathalie Pigeon (1/4) Nundéo Soundur Fadila Taïbi Agnès Toghray</p> <p><i>Philosophie, sciences de l'homme et de la société</i> Haouas Adjal Anne Delabre Guillaume Focquenoy Florence Ménez Estelle Onezime Caroline Paulin</p>	<p>Isabelle Girard Marie-Christine Godard Géraldine Lucerna Michèle Rabéranto Stéphanie Raynaud Sophie Robert (1/2) Michaël Samland Marie-Suzanne Tamby</p>	<p><i>Arts et généralités</i> Agnès Calza Françoise Duchêne-Marullaz Olivier Granjon Frédérique Largy Frédérique Lauro Vonnick Le Bourhis Chantal Monier (1/4) Marie-Paule Mouchard Catherine Trost</p> <p><i>Catalogues de vente</i> Chantal Monier (3/4)</p>	<p><i>Littérature et langues</i> Mireille Caplat (1/2) Eliane Lefort</p> <p><i>Fiction</i> Annie Bergeron (1/2) Regina Bornefeld Francisque James Nicole Lombardi Henri-Georges Muller</p> <p>----- Zeinabou Sountalma</p>	<p>Catalogage signalétique Anne-Marie Rivière (1/2) <b>Autorités PEP</b> Marie-Claude Ducaud (1/2) <b>Autorités ORG</b> Nathalie Pigeon (3/4) <b>RAMEAU</b> Barbara Kotalska Enora Oulc'hén <b>DEWEY</b> Jean Maury (1/2) Autorités Titres Corinne Castel (1/2) <b>Collections</b> <i>Responsable</i> Virginie Rose par intérim (1/2)</p> <p>Sophie Baillat (1/2) Louisa Boukhelifa (1/2) Khalid Chakor-Alami (1/2) Carole Martin (1/2) Sophie Robert (1/2) <b>Circuit du document</b> <i>Responsable</i> Sophie Baillat (1/2)</p> <p>Chun-Yu Tu Carole Martin (1/4) Correspondant informatique <b>Jean Maury (1/4)</b> <b>Carole Martin (1/4)</b></p> <p><b>Responsable formation DDL</b> Nathalie Charrier-Arrighi (1/2)</p>

## *Annexe 2 : Synthèse des entretiens avec les catalogueurs*

	<b>M. Caplat</b>	<b>C. Patureau</b>	<b>Estelle Onézime</b>	<b>Lorette Petit</b>
<b>Disciplines cataloguées</b>	Littérature, langues, fiction	Économie	Sociologie, ethnologie	Histoire, géographie
<b>Spécificité de la discipline pour les créations RAMEAU</b>	Peu de créations (1 ou 2 par mois). Problèmes pour les genres littéraires : assez confus. Littérature : création de concepts (FNPR) parfois flous, difficiles à cerner (ex des congrès : parfois plusieurs concepts abordés). Linguistique : notions très pointues, difficiles à créer.	Concepts (FNPR) souvent franco-français donc peu d'équivalents dans Laval et LCSH	Concepts (FNPR) Beaucoup de modifications (notes d'application, terminologie, termes exclus devant passer en forme retenue). Beaucoup de termes à créer sont présents dans Laval ou LCSH.	Beaucoup de noms géographiques (simples ou suivis d'une chronologie). Spécificité : événements historiques (guerres, batailles, périodes, révolutions) : périodisation d'un lieu Catastrophes naturelles Quelques personnages historiques Peu de noms communs Assez peu de multiples
<b>Processus de création</b>	Recherche d'équivalents : RAMEAU. Recherche sur Internet pour trouver les formes les plus courantes. Recours à la coordinatrice RAMEAU	Vérification dans RAMEAU.	Vérification dans RAMEAU et consultation des autres répertoires de vedettes (Laval et LCSH). Dictionnaires, encyclopédies spécialisées. Proposition à la coordinatrice RAMEAU, qui finalise et transmet.	Recherche d'équivalents LCSH ou Laval. Recherche dans les sources spécialisées. Recours à la coordinatrice RAMEAU. Dernier recours : correspondant domaine au CNR qui en général trouve une solution rapide
<b>Sources consultées</b>	Internet Dictionnaires	Dictionnaires, encyclopédies spécialisées.	Laval, LCSH, dictionnaires, encyclopédies spécialisées. Outils insuffisants pour les langues (en particulier	Dictionnaire des communes (pour les noms géographiques simples) GDEL

			langues africaines). Assez peu de sources	Atlas routiers et universels Internet L'ouvrage
<b>Personnes ressources ?</b>  <b>Pour quels types de problèmes les contactez-vous ?</b>	Coordinatrice PEP pour les auteurs. Coordinatrice RAMEAU Problèmes de circuits  Difficulté à trouver le terme approprié à la notion Proposition de création : dans ce cas, fait une proposition que la coordinatrice RAMEAU complète (liens, modifications de terme retenu), et transmet au CNR.	Coordinatrice RAMEAU Collègues  Notion confuse, difficile à définir. Conseil sur la liste d'autorité	Coordinatrice RAMEAU Mais aussi collègue qui catalogue du 300 et 390 : intéressant car les 2 personnes ont souvent des points de vue différents. Permet de débloquent une situation, mais la coordinatrice reste la personne de recours si on ne trouve pas de solution.	Collègue de l'équipe Coordinatrice RAMEAU Correspondant domaine au CNR
<b>Avez-vous des relations avec le CNR ?</b>	Peu ; via le FNPR mais les réponses sont souvent insatisfaisantes – le CNR ne voit pas les livres !	Non : la coordinatrice RAMEAU est l'interlocutrice principale. De plus, il n'y a pas de correspondant spécialisé en économie au CNR en ce moment.	Non : la coordinatrice RAMEAU est l'interlocutrice principale.	Echanges d'emails avec le correspondant domaine au CNR quand on n'a pas trouvé de solution en interne
<b>Avez-vous des relations avec la coordination générale (IBN) ?</b>	Non.	Non	Non	Reçoit des emails de la coordinatrice RAMEAU à l'IBN pour certains problèmes
<b>Documentation professionnelle consultée</b>	Surtout RAMEAU (site) ; importance des notes d'application. Documentation peu	GPC peu consulté sauf pour des points isolés, cas que l'on n'a pas l'habitude de traiter.	GPC utile mais peu consulté. Notes d'application de RAMEAU souvent	Peu consultée

	consultée ; surtout recours aux personnes ressources. RAMEAU parfois confus. Peu de consultation du guide papier (info difficile à trouver) => recours à personne ressource si la note d'application de la notice n'est pas claire ou n'existe pas. => info un peu éparpillée ?		insuffisantes ou difficiles à comprendre	
<b>Exemples de cas complexes, difficultés</b>	Problèmes de circuit (FNPR / hors FNPR) Construction des multiples : pas de modèle (ex littérature mauritanienne de langue française) Contes + nationalité / langue ? : problèmes pour l'établissement de la notice.	Le champ des collectivités locales est peu fourni (ex : intervention sur l'économie ou l'environnement des collectivités locales). Problème pour la construction des multiples : pas de modèle clair.	Langues : outils insuffisants. Ressources Internet : domaine peu fourni Livres sur les études sur le genre : rien de satisfaisant Problème de circuit (FNPR / hors FNPR) et pour l'établissement des multiples.	Quand on ne sait pas s'il faut créer la notice, on s'adresse à la coordinatrice RAMEAU. Pas de difficultés particulières (grande expérience de l'indexation !)
<b>Suggestions</b>	Faire un modèle pour la construction des multiples (ex littérature mauritanienne de langue française). Inclure des notices de référence.	Il serait intéressant de formaliser les circuits afin d'informer les catalogueurs : pour l'instant, rien de formalisé donc certains catalogueurs ne savent peut-être pas qu'ils ont tout à fait le droit de créer des notices, ou n'osent pas.	Formaliser les circuits et donner des modèles pour chaque type de vedette.	

	Peut-être faire une réunion avec coordinateurs et indexeurs pour rappeler les principaux points.	De plus, beaucoup de catalogueurs du service n'ont pas le temps de faire les recherches nécessaires à une proposition de création (font avec les moyens du bord).		
<b>Utilité de cet outil ?</b>	Cet outil serait utile pour clarifier des problèmes de circuit ou avoir des modèles de notices (zones, etc.).	Inciter et encourager les catalogueurs à faire des propositions.	Inciter et encourager les catalogueurs à faire des propositions.	Utile pour les nouveaux collègues.

## **Annexe 3 : Construction d'une demande de création au FNPR par la BCM**

### **Le formulaire de demande de création FNPR**

<b>Numéro</b>	11457	
<b>Type</b>	Création	
<b>Etablissement</b>	BCM	
<b>Correspondant</b>	Berthon, Cécile	
<b>Catalogueur</b>	Vide	
<b>Mél</b>	berthon@mnhn.fr	
<b>Date de la demande</b>	09/06/2008	
<b>Statut</b>	A traiter	
<b>Date de la réponse</b>	Vide	
<b>Réponse</b>	Vide	Code domaine : zoologie
<b>Domaine</b>	590	
<b>Vedette</b>	Loutre géante	Terme proposé
<b>Equivalent anglais (LCSH)</b>	Pas d'équivalent	
<b>Termes exclus</b>	Pteronura brasiliensis	TE : forme latine du nom
<b>Liens (TG TA TS)</b>	TG : Pteronura	TG : Genre
<b>Notes</b>	Vide	
<b>Document à indexer</b>	Contribution à l'écologie et à l'éthologie de Pteronura brasiliensis Gmelin 1788 (Carnivora, Lutrinae) : implications évolutives / [thèse]par Nicole Duplaix, 1982	
<b>Sources de la vedette</b>	www.iucnredlist.org/ [IUCN Red List of Threatened Species] ; www.cbif.gc.ca/ [ITIS] ; www.cites.ecologie.gouv.fr/	

Bases de données attestant la forme de la vedette, en latin et en français, et son appartenance de genre

# Index

---

## B

Bibliographie nationale française - Livres  
mission, 12  
service, 16  
Bibliothèque nationale de France, 9  
Bibliothèque centrale du Muséum d'histoire  
naturelle, 29

## C

Centre national RAMEAU *Voir* RAMEAU

## D

dépôt légal  
département, 10  
missions, 9

## F

Fichier national des propositions RAMEAU *Voir*  
RAMEAU

## I

indexation, 14

## R

RAMEAU  
Centre national RAMEAU, 19  
créations RAMEAU  
circuits de création, 33  
FNPR, 34  
hors FNPR, 36  
vedettes multiples, 40  
documentation, 23  
Fichier national des propositions RAMEAU, 25  
principes, 15